

Marly INFOS



BULLETIN MUNICIPAL DE MARLY-LA-VILLE

n° 113
oct./déc.
2019



Fête de la Moisson
p. 6



Centre de santé
p. 8



Semaine des
DROITS de L'ENFANT
p. 19

Rentrée 2019,
c'est parti !

Action Dépannage

“Un artisan près de chez vous”

Contrat d'entretien
Dépannage appareils gaz toutes marques
Plomberie - Chauffage
Installation - Ramonage

Tél. : 01 34 72 79 24

14, rue Roger Salengro - 95670 MARLY-LA-VILLE



Mutuelle Complémentaire Santé & Prévoyance

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERCANTS

www.pmif.fr

N°Vert 0 800 449 349



Tarif Jeunes
(18/29 ans)

Tarif Actifs
(moins de 55 ans)

Tarif Familles
(à partir de 3 bénéficiaires)

Tarif Seniors
(à partir de 55 ans)



26, rue du Général Leclerc
95410 Groslay

• Tél. : 01 39 83 40 60
• Fax : 01 39 83 45 21

7, rue de la Marèche
95180 Menucourt

• Tél. : 01 34 42 55 99



Depuis 30 ans à votre service

STUDIO GRAPHIQUE

Création maquette, papeterie, affiche, flyer, magazine, catalogue...

IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

Carte de visite, tête de lettre, flyer, dépliant, brochure...

Grand format, affiche, bâche, roll up, adhésif vinyle, signalétique, supports rigides avec découpe

PELLICULAGE / FAÇONNAGE

Pelliculage brillant, mat, soft touch, vernis sélectif, pliage, dos carré collé, brochure, découpe...



JB Impressions : 03 44 63 46 76



Mail : jb@jbimpressions.com / www.jbimpressions.com



Écoute et Partage.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au moment de mettre le cap sur les élections municipales nous devons rappeler que les périodes électorales sont soumises à une réglementation particulière qui limite les actes de communication des collectivités et candidats.

J'ai exprimé le souhait de me représenter aux prochaines élections municipales de mars 2020.

L'édito du Maire, portrait, tribunes, sont suspendus jusqu'au résultat du scrutin.

Avec l'Équipe municipale nous vous remercions très chaleureusement de votre compréhension et félicitons encore toutes celles et ceux, bénévoles, participants à la vie de la commune.

Avec la vie associative si forte, citoyenne, sportive, culturelle, scolaire, vous contribuez, vous développez l'harmonie de notre petite ville en évolution.

Nous allons bientôt planter l'arbre, les arbres, pour signifier l'avenir, votre confiance et vos attentes.

Le grand navigateur, Eric Tabarly, l'a écrit dans Mémoires du large « **La confiance est un élément majeur : sans elle, aucun projet n'aboutit.** »

Cet arbre est le symbole de cette confiance et aussi de notre engagement pour faire progresser les idées de tolérance, d'écoute, de partage.

Avec l'Équipe Municipale,
votre dévoué **André SPECQ**

SOMMAIRE

ENTREFILETS	02
VIE LOCALE	03
INFOS GÉNÉRALES	13
VIE ASSOCIATIVE	14
ENFANCE / JEUNESSE	17
CONSEILS MUNICIPAUX	27
ÉTAT CIVIL	36
AGENDA	38

Marly-la-Ville





Trois emplacements ont été retenus par les marlysiens lors d'un sondage au forum :

- Près de l'Église
- Place Dalibard
- École du Bois Maillard



Votre Centre de Santé Marly-La-Ville – Fosses

Votre Centre de Santé Francine LECA (Fosses – Marly-la-Ville) vous reçoit du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h15.
15 place du 19-Mars-1962, 95470 Fosses

- L'équipe médicale est composée de 6 médecins généralistes :
- 3 médecins généralistes du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 et le samedi de 8h30 à 12h15
 - 2 médecins en consultation pédiatrique pour les enfants de 0 à 16 ans les lundis, mercredis et jeudis de 17h30 à 19h30
 - 1 médecin en consultation gynécologique les mardis matin et les jeudis après-midi
 - sage-femme chaque matin excepté le mercredi

Pour prendre rendez-vous, contactez le 01 83 08 00 15 ou en ligne sur Doctolib.

Imposcope

L'imposcope est un outil permettant de savoir comment sont utilisés les impôts de la population. Pour la commune de Marly-la-Ville, l'outil de calcul est disponible ici : www.imposcope.com/marly-la-ville-tfb



Centolive

Téléchargez dès à présent l'application Centolive sur Android et iOS pour recevoir toutes les actualités de votre commune en direct sur votre téléphone.



La saison culturelle est lancée !

Pour consulter la programmation, rendez-vous sur <https://marly-la-ville.fr/bienvenue-a-lespace-culturel-lucien-jean/>

Espace Culturel Lucien Jean,
Rue Marcel Petit
95670 Marly-La-Ville

21 juin • Fête de la musique

Merci à tous les intervenants de ce moment intense et festif : l'école du Bourg et l'École Municipale de Musique. Bravo les artistes !



28 juin • Comédie musicale « La classe » à l'EHPAD Jacques Achard

L'animatrice, Virginie LECHAT, et l'aide-soignante, Maud GUERIN, se sont associées avec 11 résidents de l'EHPAD pour se lancer dans l'aventure d'un projet théâtre.

Les répétitions (textes et chansons) se sont étalées sur une période de 3 mois pour aboutir à une représentation publique au sein de l'EHPAD, le vendredi 28 juin 2019 après-midi. Les familles, résidents et habitants de Marly-la-Ville ont été conviés et touchés par cette prestation.

L'idée était de recréer la vie d'une classe d'école composée de 11 élèves (Barbara, Françoise, Didier, Roland, Evelyne, Paulette, Marie, Nicole, Alain, Patrick, Lulu) avec un vieux maître proche de la retraite (Maud), sous la direction de Mme Rosa (Virginie). Nos remerciements pour l'aide apportée par Anne-Marie GANCEL et Valérie MARIE.

Une belle expérience avec des moments forts en émotion et en partage !





7 juillet • Visite du village

Visite historique du village : ARCHEA a proposé une visite à plusieurs voix croisant l’architecture, l’urbanisme, l’ethnologie et l’archéologie.



Cérémonie commémorative du 14 juillet

Monument aux morts de Marly-La-Ville



7 septembre •
Feu d'artifice



7 septembre • **Forum des associations**



Retrouvez toutes les coordonnées des associations sur le site : <https://marly-la-ville.fr>

14 septembre • **Concours « Marly fleuri »**

Le 14 septembre dernier a eu lieu la remise de prix du concours par monsieur le Maire, André SPECQ au cours d'une petite cérémonie à laquelle était convié tous les participants. Les 3 jardins qui ont retenu l'attention du jury sont:

- 1^{er} prix: Madame DESBROSSES
- 2^{ème} prix: Madame ALLAINGUILLAUME
- 3^{ème} prix : Madame LAPERT





Le soleil était au rendez-vous ! Plus de 200 personnes pour partager le repas champêtre et plus de 500 enfants pour participer et découvrir : des jeux, du sport, de la culture, des chants, de la musique, de la danse, de la dégustation et des rires ...

Pour les jeux et activités :

Avec les associations de Badminton, Bon pied marlysiens, Club Image et Son, Compagnie d'Arc, Etoile Sportive Marlysienne (Football), FCPE, Golf de Bellefontaine, IAD immobilier, Judo club, Marche Nordique, T.A.M, UNE95, UNRPA, Volley-ball.

Pour les animations :

La Guirlande Francilienne, K'Dances, les Chups, Plat's Band de l'Ysieux, Twirling baton, et la participation de nombreux bénévoles.





26 septembre •

Baptême du Centre de Santé Francine Leca

Le Centre Médical Municipal de Santé Publique inauguré en mars 2019 par les villes de Marly-La-Ville et de Fosses a désormais un nom !
Centre de santé « Francine LECA »



Le 26 septembre, Francine Leca, professeur de médecine spécialisée en chirurgie cardiaque et pionnière en pédiatrie, était présente pour rencontrer l'équipe de santé en activité depuis le 1^{er} avril 2019, en compagnie des élus des villes de Marly-La-Ville et de Fosses qui ont souhaité collectivement honorer une femme médecin engagée.

Première femme à être devenue chirurgien cardiaque en France, et chef des services de chirurgie cardiaque des hôpitaux Laennec puis de Necker (Paris) jusqu'en 2003. Lauréate du Trophée Femmes en or, prix récompensant chaque année des femmes dont la réussite qu'elle soit un aboutissement ou une étape, constitue un exemple et une source d'inspiration pour tous.

MÉCENAT
CHIRURGIE
CARDIAQUE



enfants du monde



Francine Leca, co-fondatrice avec M. Patrice Roynette, de Mécénat Chirurgie Cardiaque, a salué l'excellence de la médecine française et notamment celle de la médecine généraliste et félicite l'initiative comme modèle pour la médecine de proximité.

Cette fondation, permet à des enfants atteints de malformations cardiaques, originaires de pays défavorisés où opérer était impossible faute de moyens techniques ou financiers, d'être accueillis et soignés en France.

Plus de 2 000 enfants ont été opérés dans douze hôpitaux en France grâce à cette organisation et à son réseau constitué de 300 familles d'accueil, 150 bénévoles et d'une équipe de 13 salariés.

Toute cette équipe de professionnels (5 médecins généralistes, une sage-femme) présente dans ce centre de santé est à votre disposition au 15 Place du 19-mars-1962 à Fosses, en vous proposant des consultations de secteur 1, sans dépassement d'honoraires en pratiquant le tiers-payant.

N'hésitez pas à les consulter.

- Par téléphone secrétariat : 01 83 08 00 15
- Sur place : 15 Place du 19 Mars 1962, 95470 Fosses
- Via le site : DOCTOLIB

Les séniors en vadrouille !

L'Auvergne

Avec une bande de joyeux drilles



Par un beau matin du mois de mai, nous voilà tous dans l'autocar et quittons Marly-la-Ville pour la découverte de l'Auvergne.

Dès notre arrivée, c'est avec grand plaisir que nous nous sommes installés dans notre

confortable hébergement.

Nos journées étaient bien remplies à visiter divers sites tels que Clermont-Ferrand, l'aventure Michelin, le volcan de Lemptégy, la montée au Puy-de-Dôme sans compter les mines de Brassac avec pour accompagnement de très bons guides qui nous ont rappelés le dur labeur de nos anciens.

Nous sommes tous revenus enchantés de nos vacances et attendons avec impatience les prochaines !

Un grand merci au C.C.A.S et à la municipalité qui organisent les voyages.

Josette et Jean-Pierre

Fort-Mahon

Journée à la mer du jeudi 08 août 2019



Départ de Marly-la-Ville à 7h30 : destination Fort-Mahon plage ! 100 personnes dont 19 petits et arrière-petits-enfants étaient au rendez-vous.



À mi-chemin, une averse mais à l'horizon un ciel bien dégagé avec à l'arrivée un super beau temps !

Une petite marche est nécessaire pour mettre les pieds dans l'eau car la marée est basse, heureusement nous ne sommes pas dans de gros coefficients. Châteaux de sable, baignades, séances de bronzage, glaces, balades etc...et il est déjà l'heure du retour.



Arrivée à Marly-la-Ville à 20h30, nous avons tous bien profité de cette

journée ensoleillée et nous rentrons chez nous avec de belles images plein la tête.

Merci à la Municipalité et au C.C.A.S pour l'organisation de cette journée.

Evelyne et Catherine

Montfermeil

Visite et spectacle du 27 juin



Sous le soleil caniculaire de ce 27 juin, deux objectifs au programme : la visite du Musée du travail et le spectacle son et lumière « La Dame aux Camélias » au château des Cèdres.

Après un accueil très chaleureux de l'équipe municipale et l'histoire de la ville, la découverte du Musée du travail a su séduire chacun d'entre nous, tant le champ d'activités représenté est large et les outils innombrables et souvent rares. Émotion parfois de retrouver des objets du quotidien de notre enfance... Le tout commenté par des bénévoles avertis et passionnés. Une belle découverte !



Dîner convivial sous chapiteau, avec présentation de quelques acteurs costumés.



Puis, place au spectacle son et lumière « La Dame aux Camélias », œuvre d'Alexandre Dumas fils. 300 bénévoles participent, chaque année, à cette belle aventure :

acteurs, couturières, accessoiristes, centre équestre, danseurs de l'école municipale etc... Un vrai travail de professionnels, assurément ! Et bien sûr « La Traviata » clôt l'enchantement.

Nous garderons en souvenir un bel échange humain entre Marly-la-Ville et Montfermeil avec toutes ces images d'hier et d'aujourd'hui, partagées entre artisanat et technologie avancée. Merci à la commune et aux bonnes idées d'Aurélie et de Sylvie de nous permettre de tels petits bonheurs !

Danielle et Françoise



La rentrée 2019-2020

Comme chaque année, les élèves ont repris le chemin de l'école. Voici quelques nouvelles...

LES TRAVAUX

Nos cours d'école ont été embellies durant l'été pour accueillir les enfants dès la rentrée de septembre avec de nouveaux jeux aux sols. Sur nos 6 écoles, une seule cour, en attente de rénovation durant ce premier trimestre, devra faire patienter les enfants encore un peu.

Nous remercions le Service Technique.

Les inscriptions variant d'une année sur l'autre, à notre grand regret, notre école maternelle du Bourg s'est vue perdre une classe. En effet, les effectifs définis par l'inspection d'académie ne permettaient pas le maintien des 3 classes.

C'est la 2^{ème} année qui démarre depuis la reprise des rythmes scolaires imposés sur 4 jours :

- Lundi : 8h30-11h30/13h30-16h30
- Mardi : 8h30-11h30/13h30-16h30
- Jeudi : 8h30-11h30/13h30-16h30
- Vendredi : 8h30-11h30/13h30-16h30

LA RESTAURATION

Le Siresco a repris son service également avec ses 15 engagements pour une restauration durable, impulsés par les élus des villes adhérentes. Nous vous conseillons d'aller les consulter sur le site www.siresco.fr

Les élus de Marly-la-Ville ont à cœur ce service public de restauration, pour la santé des enfants, la qualité des repas, et le respect de la planète ; et tout cela en maintenant un coût très modeste pour les familles.

Les parents d'élèves élus ont eu le plaisir d'être invités dans les restaurants scolaires pour déjeuner avec les enfants et nous sommes ravis de leur retour positif.

LES PAUSES MERIDIENNES

Pour les écoles maternelles :

Les temps de pause méridienne (dont la restauration) se font sous la responsabilité du Service Municipal de Restauration/Entretien et sont pris en charge par les Atsems.

Pour les écoles élémentaires :

Les temps de pause méridienne (dont la restauration), se font sous la responsabilité du Service Municipal de l'Enfance et sont pris en charge par les Animateurs.

LE PERISCOLAIRE

Nous vous rappelons que les temps d'accueil périscolaires (pré et post) ainsi que l'accueil au Centre de Loisirs du mercredi dépendent du Service municipal de l'Enfance.

Les personnels des Services Municipaux restent à votre écoute pour toute information.

ALERTE ! Les écrans et les enfants de 0 à 15 ans

Prenez le temps de cette lecture, il en va de la santé de nos enfants...

Nous le constatons tous aujourd'hui, dans notre entourage, au quotidien, les enfants sont « connectés » en permanence, et les parents sont souvent démunis. Alors, il n'est jamais trop tard...

Comme le rappelait le Parisien en 2018 : « Pas d'écran pour les tout-petits », ceci était la nouvelle campagne du CSA, une campagne de sensibilisation aux dangers d'une surexposition des enfants aux images.

Comme l'a rappelé également la ministre de la Santé, Agnès Buzyn :

« L'exposition des très jeunes enfants aux écrans (télévisions, smartphones, tablettes...) a des conséquences sur :

» le développement du cerveau, l'acquisition du langage et le niveau de concentration, et déclenche des problèmes de santé physique, entre troubles du sommeil et de la vision, et obésité liée à la sédentarité ».

En 2019, là où il était préconisé zéro écran avant 3 ans, des neurologues aujourd'hui ont revu leur diagnostic à la hausse en recommandant **« zéro écran avant 6 ans »**. En effet, les conséquences énumérées ci-dessus ont été avérées après études.

D'après Médiamétrie, les enfants de 4 à 14 ans ont passé en moyenne 1h46 par jour devant la télé en 2017, moins qu'en 2016 (1h53) et 2015 (1h58). Un tiers d'entre eux (2,9 millions) consomme les programmes hors téléviseur (en replay, sur Internet ou VOD/SVOD). Entre 6 et 14 ans, ils sont 67 % à utiliser une tablette et 60 % un smartphone.

Avec le risque supplémentaire de connexion sur les réseaux sociaux, non maîtrisé par les parents. La loi, rappelons-le, interdit aux enfants avant 13 ans de créer leur propre compte ...



Comment protéger ses enfants d'un usage excessif ?

« Il est possible de concevoir une diététique des écrans, afin d'apprendre à les utiliser correctement, exactement comme on apprend à bien se nourrir ».

Serge Tisseron, « *Apprivoiser les écrans et grandir* ».

Avec les écrans, renseignez-vous auprès des professionnels et :

- limiter le temps d'exposition aux écrans,
- s'intéresser à la pratique numérique de ses enfants,
- utiliser les écrans pour développer leur créativité,
- donner le bon exemple.

Quelques recommandations d'après Serge Tisseron, psychiatre, qui a notamment défini la règle du « 3-6-9-12 », devenue la référence en matière de pédagogie des écrans :

- « Entre 3 et 6 ans : n'offrez pas de console de jeu personnelle à votre enfant.
- Entre 6 et 9 ans : fixez un temps d'écran autorisé.
- À partir de 9 ans : initiez votre enfant à Internet.
- Après 12 ans : vous pouvez laisser votre enfant naviguer seul sur le web à condition qu'il ait bien intégré les risques liés à cette pratique et que vous définissiez un cadre ».

Et n'oubliez pas d'installer un contrôle parental !

Sans les écrans :

- Pour les petits comme pour les grands, mieux vaut avant tout revaloriser les jeux actifs qui permettent d'être en mouvement et en relation avec les autres, adultes ou enfants, les jeux d'extérieur, le sport, les jeux de société, la lecture...

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION DES RÉSEAUX SOCIAUX :

La « majorité numérique », âge à partir duquel un mineur peut s'inscrire seul sur des réseaux sociaux comme Facebook, Snapchat, ou encore Instagram sans autorisation parentale, a été fixé, dans la soirée du mercredi 7 février 2018, à 15 ans par l'Assemblée Nationale. Et non 16 ans comme le prévoyait le gouvernement.

Interdit au moins de 13 ans

Les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans. Ils respectent sur ce point la législation américaine qui interdit la collecte des données personnelles sur des jeunes de moins de 13 ans. En Europe, il n'existe pas, pour le moment, de texte fixant une limite d'âge pour tous les pays, chaque pays étant libre de décider lui-même de l'âge limite. En France, c'est cependant la même limite qu'aux Etats-Unis qui s'applique : 13 ans.

Créer un compte avec de fausses informations constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux. Cela inclut notamment les comptes enregistrés pour une personne de moins de 13 ans.

Entre 13 et 15 ans

Depuis son adoption le 25 mai 2018, le RGPD renforce le consentement et la transparence sur l'utilisation des données. L'article 8.1. concerne la collecte des données personnelles des mineurs, qui sera désormais traitée différemment selon leur âge. Pour les 13-14 ans le consentement des parents est désormais requis et conjointement à celui du mineur suite à un amendement recommandé par l'Association e-Enfance. Les 15 ans et plus peuvent consentir seul, comme un majeur.

Bibliothèque municipale Henri Marlé

Depuis septembre 2018, un groupe de résidents parmi les pensionnaires de l'EHPAD, se rend une fois par mois à la bibliothèque, le mercredi matin, accompagné de leur animatrice, pour découvrir la richesse du fonds et les ouvrages pouvant leur faire plaisir (livres en gros caractères, audio-livres, documentaires divers et variés, magazines...).



Petit à petit, des liens entre les résidents de l'EHPAD et l'équipe de la bibliothèque se sont tissés, permettant au personnel de la bibliothèque de mieux connaître les envies et les goûts de chacun et de pouvoir échanger ainsi autour d'un livre qui leur a plu. Les pensionnaires apprécient ces rendez-vous mensuels et prolongent à l'EHPAD ces temps partagés ensemble en préparant, avec enthousiasme, leurs prochaines visites.

INFOS PRATIQUES

Bibliothèque municipale Henri Marlé

7 allée des Noisetiers, 95670 Marly-la-Ville

Tél. : 01 34 72 74 74

Mail : biblio-marly@roissy-online.com

Responsable : Cécile Hecquet

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 16h-18h

Mercredi : 10h-12h & 15h-18h

Jeudi : 16h-18h

Vendredi : 16h-19h

Samedi : 15h-18h

TARIFS ANNUELS

4,12€ : Enfants de + de 14 ans et étudiants

10, 26€ : Adultes

Les parcs

Marly-La-ville continue de s'embellir avec ses parcs qui ont fait peau neuve cet été



Tailles des haies et plantations séparatives

De nouveau, nous nous devons de rappeler la nécessité d'entretenir les haies et les plantations séparatives avec le domaine public, situées en bordure des voies communales, des sentes, des chemins ruraux ou agricoles.

Certains propriétaires négligent régulièrement l'entretien des haies et des plantations de leurs parcelles, en lisière de ces endroits, aux détriments d'une bonne utilisation de circulation sur ces lieux publics (*déambulation piétonne malaisée voire impossible, interventions d'entretiens irréalisables par les agents des services municipaux, masquages de l'éclairage public, etc., etc. !*)

Ces lieux doivent être respectés, ce qui est loin d'être le cas pour bon nombre de propriétaires.

Les périodes de sécheresse, comme celle de 2019 où les risques d'embrasement de haies sont accrus, pourraient dans ce cas créer de véritables problèmes aux propriétaires concernés.

Nous ne souhaitons pas être dans l'obligation de faire respecter la loi.

Nous rappelons de nouveau, les droits et devoirs de chacun avant de la faire appliquer par voie autoritaire.

LA LOI n° 2011-525 du 17 mai 2011

Les Maires doivent s'assurer du bon entretien des plantations privées, en lisière des espaces décrits ci-dessus, afin d'en limiter les avancées de la végétation.

La loi permet à ceux-ci, au titre de leurs pouvoirs de police, après une mise en demeure qui resterait sans effet de la part du propriétaire, de faire procéder à l'exécution forcée des travaux destinés à mettre fin à l'avancée des plantations, pour assurer la sauvegarde de l'utilisation et de la libre circulation de ces lieux public.

Les frais afférents aux opérations seront à la charge des propriétaires négligents.

Il paraît donc judicieux, que chacun vérifie si leurs plantations respectent bien ces obligations, avant de désagréables mises en demeure et des obligations qui suivront.

Quelques rappels à connaître :

- Les propriétaires, après élagages d'arbres ou tailles de haies, doivent obligatoirement ramasser les déchets tombés sur le domaine public.
- Les agents des parcs et jardins de la commune ne sont pas habilités à l'exécution de missions d'entretiens aux services de propriétés privées.

La déchetterie de Louvres est à disposition des Marlysiens

Sise avenue du Beaumontoir, Zone d'Activités le Roncé, 95380 Louvres.

Horaires d'ouverture du 01/04 au 31/10 :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche
 Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h
 Samedi : 9h-18h / Dimanche : 9h-13h
 Jours de fermeture : les mardis, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, 1^{er} janvier .

Pollution lumineuse à Marly-La-Ville



L'expression pollution lumineuse désigne la présence nocturne anormale, ou gênante, de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la faune, la flore, la fonge (le règne des champignons), les écosystèmes ainsi que les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine.

Afin de limiter cette pollution lumineuse, la commune de Marly-La-Ville effectue la mise en place d'un éclairage public sur deux, pour certains axes de la commune (Rue des Prés, Impasse du Chemin Vert et Rue de la Garenne). En plus de réduire notre consommation énergétique et notre empreinte carbone, cette initiative nous permettra de mieux protéger la nature et l'environnement.

La réduction de notre consommation énergétique est un enjeu majeur pour nos dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi la commune a également démarré un programme de remplacement des lampes actuelles des candélabres, par de l'éclairage LED bien moins énergivore (sur une partie des hameaux du Vert Clos 1 et 2 et le hameau du Clos Maillard) ce qui assure un éclairage au sol plus large et lumineux, directement sur les trottoirs.

Si elle est concluante, l'expérience pourra être étendue à d'autres secteurs de la commune.





Le combat de Celya Un combat contre la dystrophie neuro-axonale infantile

Célyla est une petite fille née en parfaite santé. Jusqu'à l'âge d'un an, elle a eu un développement psycho-moteur normal. Puis sont apparues des pertes d'équilibre, de tonus, suivies de régressions motrices. Après neuf mois d'attente, le résultat est sans appel. Célya est atteinte d'une maladie génétique rare, neuro-dégénérative et incurable, la D.N.A.I.

Célyla, 4 ans, est dépendante de matériel médical assurant son maintien et son confort, matériel pas toujours pris en charge et très coûteux. C'est pourquoi l'association « Le Combat de Célya » a été créée.

Bien qu'il n'existe pas de traitement, nous nous efforçons de rendre le quotidien de Célya plus facile malgré les difficultés du handicap et l'évolution de la maladie.

Nous manquons de soutien humain et financier pour réaliser nos projets. Si vous souhaitez soutenir l'association ou faire un don, nous vous donnons rdv sur : <https://www.helloasso.com/associations/le-combat-de-celya>

Nous avons besoin d'aide.

Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres.

lecombatdecelya@gmail.com

Contact :

Association Le combat de Célya
Mairie de Marly-la-Ville
10 rue du colonel Fabien
95670 Marly-la-Ville



L'Association les « Bouchons d'amour », parrainée par l'humoriste Jean-Marie Bigard, collecte les bouchons en plastique de boissons (eau, soda, lait et bouchons de compote) au profit des personnes en situation de handicap. L'association reconnue d'intérêt général et composée uniquement de bénévoles, agit également dans le domaine du Handisport et Handichiens.

La collecte commence par le tri (retrait de nombreux intrus, capsules en fer, étiquettes sur les bouchons, retrait des bouchons liège...). Une fois que la collecte atteint les 7 tonnes de bouchons, l'association fait venir un camion de chez « Cabka », l'usine localisée en Belgique qui récupère et recycle les

bouchons à hauteur de 300€ la tonne. Le transport est assuré gratuitement.

Les bouchons sont ensuite broyés en miettes et recuits dans un moule afin de les transformer en palettes. Lorsque l'usine renvoie en France les palettes pour les vendre, elle récupère alors de nouveaux bouchons auprès de l'association.

L'argent issu de la vente de ces bouchons est entièrement reversé aux personnes en situation de handicap et permet l'achat de fauteuils roulants, l'aménagement de véhicules, de salles de bains et autres aides matérielles diverses.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet:

bouchonsfranciliens.webnode.fr

et sur la page Facebook :

Les Bouchons d'Amour Ile-de-France



La fédération JALMALV, créée en 1983 regroupe 80 associations sur toute la France, est ouverte à tous, sans appartenance politique ou confessionnelle.

Son action se porte sur les personnes en fin de vie et leur famille, car la maladie grave nécessite une écoute bienveillante. JALMALV Val d'Oise, créée en 2005 recherche régulièrement des bénévoles prêts à s'investir dans l'accompagnement des personnes fragilisées par la maladie, l'isolement, ou le grand âge, formation assurée.

Un espace d'écoute et d'accueil est ouvert au siège de l'association, dans les locaux de la Mairie de St Prix, les mardis de 14 à 17h.

Par ailleurs, quatre bénévoles formées spécialement à l'écoute des personnes en deuil proposent :

- (Soit) une écoute téléphonique.
- (Soit) des entretiens individuels sur rendez-vous.
- (Soit) une participation à un groupe de paroles qui se réunit une fois par mois

Contacts téléphoniques : 06 84 21 62 72 ou 01 34 16 36 83

Ces bénévoles offrent aux personnes en souffrance un lieu où déposer leur chagrin, leur peur, un espace d'écoute dans un climat confiant et chaleureux.

Cet espace de liberté d'expression permet d'être à l'écoute de soi-même, de sortir de son isolement, de créer des liens et d'être porté par une dynamique de groupe

Se sentir reconnu dans sa douleur, accepté avec respect et attention soutient chacun dans son cheminement tout au long du processus de deuil.

L'association JALMALV VAL D'OISE (jusqu'à la mort accompagner la vie), membre de la Fédération JALMALV, reconnue d'utilité publique en 1993, apolitique et non confessionnelle, œuvrant au développement des soins palliatifs et à l'accompagnement,

Recherche des bénévoles

Pour apporter présence et écoute une demie journée par semaine, en établissements hospitaliers sur le Val d'Oise, ou à domicile, auprès de personnes fragilisées par la maladie grave ou le grand âge, ainsi qu'à leurs proches.

Formations et soutien assurés par l'association tout au long de votre engagement.

Pour tous renseignements nous contacter :

JALMALV VAL D'OISE
Hôtel de Ville - 45, rue d'Ermont
95390 SAINT PRIX
Tel : 01 34 16 36 83
Mail : jalmalv.vo@wanadoo.fr



GAÏA a choisi, avec d'autres activités, le théâtre pour défendre et promouvoir les Droits des Enfants.

En écrivant « **Petite fille dans le noir** », Suzanne Lebeau aborde ce sujet délicat qu'est l'inceste.

Marie, 35 ans, se souvient... Comment vivre avec le souvenir de cette violence subie de 8 ans à 15 ans, par son père ?

GAÏA a choisi de monter cette pièce en soutien à tous ceux qui, à travers le monde, œuvrent au respect de l'Enfance, à l'application de l'article 19 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Convention dont nous célébrerons, avec le service municipal de l'Enfance et de la Jeunesse, le 30^{ème} anniversaire de son adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU.

Serez-vous nombreux à soutenir cet ambitieux projet ?

Nous l'espérons !

Yves CORNIC
 Président de GAÏA



SoMaBé solidarité Marly Bénin

SoMaBé a déjà 8 ans d'existence !

Notre but est l'amélioration des conditions de vie des enfants au Bénin, que ce soit en matière de santé, de scolarité mais aussi dans le développement des sports.

Nous avons pu réaliser, depuis toutes ces années, la construction d' :

- ▶ un puits et deux classes dans un collège à Calavi,
- ▶ un bloc sanitaire à l'école maternelle de Calavi,
- ▶ un vestiaire pour ranger le matériel de sport au collège d'Adjara
- ▶ et un puits citerne également au collège d'Adjara.

Nous contribuons, tous les mois, en relation avec les sœurs de Saint Augustin qui ont en charge l'orphelinat de Sakété, à subvenir aux besoins en nourriture pour les 40 enfants environ qui y sont accueillis. D'autre part, l'achat de médicaments se fait sur place avec Michel le médecin, ainsi que le matériel qui a pour but la prévention contre le paludisme, encore très présent dans le pays.

Par des contacts ponctuels, nous sommes également amenés à fournir du matériel sportif à une association béninoise qui œuvre dans le but de sortir les enfants des rues et de pouvoir leur donner le goût d'aller à l'école.

Dans les semaines qui viennent, après avoir récupéré quantité de matériel (sportif, scolaire, médicaments, vêtements,...) nous allons faire un envoi par container.

Comment pouvons-nous faire tout cela ?

▶ Très souvent lors des manifestations organisées à Marly-la-Ville, la bonne odeur de crêpes qui vient jusqu'à vous, ce sont les bénévoles de SOMABE qui vous régalent.

▶ Pour vous maintenir en bonne forme et partager un moment de convivialité, nous organisons **nos 9^{ème} Foulées SoMaBé le samedi 28 mars 2020**. L'année dernière 630 coureurs et marcheurs participaient.

▶ Aux fêtes de fin d'année, nous faisons pour vous les paquets cadeaux dans la galerie marchande du centre Leclerc.

▶ D'autres présences ponctuelles peuvent venir se greffer dans l'année.

▶ Et surtout avec l'aide précieuse de la Municipalité.

Mais, toutes ces actions peuvent être remises en cause si nous ne sommes pas rejoints par des personnes qui veulent contribuer à mener à bien nos engagements et éventuellement les développer. (Vous avez été privés de crêpes salées et sucrées à la Fête de la Moisson dernièrement, faute de bénévoles pour tenir le stand).

Votre présence peut être de quelques heures sur une manifestation, et/ou aussi devenir adhérent.

Venez nous rejoindre en nous contactant sur le net :

association.somabe@yahoo.fr ou en nous appelant au 07 80 04 98 94 et également sur notre page Facebook.

Sans vous et sans nos amis bénévoles béninois nous ne pourrions pas mener à bien nos actions.

Les efforts que nous faisons sont très largement récompensés. Si vous voyiez les regards et les sourires des enfants ainsi que ceux des adultes quand l'eau jaillit du puits, quand, lors de nos voyages, nous apportons les valises pleines d'objets de première nécessité, vous ne pouvez pas rester insensibles.



Le BPM a tenu sa fête de fin de saison au cabaret l'Hermitage de Chalifert (77).

Le Président et les membres du bureau tiennent à remercier l'ensemble des participants pour l'ambiance festive et chaleureuse de cette journée.

Le BPM propose à ces adhérents, des randonnées tous les lundis après-midi, le dimanche sur la journée toutes les 3 semaines (suivant un planning), ainsi que deux sorties week-end dans l'année.

Des événements festifs sont également présentés (randonnée galette, soirée d'accueil des nouveaux adhérents, sortie de fin de saison).

Toutes les randonnées proposées pendant l'année sont préparées et accompagnées par les animateurs du bureau.



Retrouvez toutes les informations du BPM en consultant le site internet :

<https://bpm-marly.wixsite.com/randonnee>

Email : **bpm.marly@gmail.com**



Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.E.A.P.) à Marly-la-ville

Nous accueillons les enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...) et habitant la commune de Marly-la-Ville.

Vous cherchez pour vous et votre enfant :

- > Un espace de jeux adapté aux jeunes enfants ?
- > La possibilité pour votre enfant de connaître la vie en groupe, tout en étant près de vous ?
- > Un lieu de rencontres et d'écoute entre parents et professionnels ?
- > Un espace de partage autour de témoignages et d'expériences de parents ?
- > La liberté de venir occasionnellement ou régulièrement sans inscription dans une structure petite enfance ?



Alors n'hésitez plus et venez nous rencontrer avec votre enfant dans ce lieu convivial et riche en échanges.

Gratuit, anonyme et sans inscription.

Ouverture tous les mardis matins, dans les locaux du RAM, de 9h00 à 11h30. (Hors vacances scolaires)

À partir du mardi 1^{er} octobre 2019



La structure petite enfance est donc ouverte tous les matins pour des accueils d'assistantes maternelles ou familles. Et l'après-midi pour des rendez-vous parents ou professionnels dans les locaux du RAM.

10 rue du colonel Fabien
95670 Marly la ville,

Le Relais Assistantes Maternelles à Marly-la-Ville

C'est une structure qui s'adresse aux :

- > Assistantes maternelles agréées,
- > Gardes d'enfants à domicile,
- > Parents,
- > Ainsi qu'aux personnes concernées par l'accueil du jeune enfant.

C'est un lieu d'informations, ces services :

- > Aident les familles à aborder l'accueil de leur enfant,
- > Donnent des informations actualisées sur les prestations, les droits, les devoirs, les démarches à effectuer.

C'est un lieu de ressources :

- > Qui rassemble, favorise, aide et valorise la profession d'assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile.

C'est un lieu d'échanges :

- > Ouvert à l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance.

Attention ! Le Relais Assistantes Maternelles n'est ni un organisme employeur d'Assistantes Maternelles et de gardes d'enfants à domicile ni un lieu de garde pour les enfants.

N'hésitez pas à me contacter au :
01 34 68 14 91.

Delphine Saumard



Un été au centre de loisirs

**L'heure des vacances tant attendues
des petits et des grands a sonné !**

Les deux sessions du centre de loisirs ont été ouvertes du lundi 8 juillet au vendredi 30 août inclus.

Le centre de loisirs a proposé, tout au long de l'été, aux enfants présents sur la ville, des activités diverses et variées et des sorties plus attrayantes les unes que les autres.

Au programme : grands jeux, sorties avec pique-nique, baignades dans différentes bases de loisirs, piscine intérieure, mini-stages multisports et musique, cueillette de fraises, parc d'attractions, bowling, activités manuelles et sportives en tout genre.

Sur le mois de juillet, nous avons découvert Marly-la-Ville à travers un jeu « Marly Express » et sur le mois d'août, nous avons eu pour fil conducteur « les 12 travaux d'Astérix et Obélix ».

À travers des jeux de coopération, des jeux collectifs, nous avons travaillé le « vivre ensemble ».

Nous avons impliqué les enfants, du plus petit au plus grand, dans la fabrication, la menée et le vécu de chaque activité, jeu et défi du mois.

L'équipe d'animation



Séjours été 2019

Cet été plusieurs séjours furent proposés à nos jeunes marlysiens.

Pour les 9-16 ans, deux projets se sont vécus au Grau d'Agde (Hérault), du 6 au 14 juillet et du 19 au 27 août. Les activités proposées tout au long des séjours étaient principalement sportives avec au programme : Paddle, Catamaran, Aqua Park, Accrobranche et baignade.

Nos 6-8 ans ont passé 4 jours à Saint Cyr (Vienne) avec également un programme bien chargé pour une période si courte : des ateliers scientifiques menés par l'association des Petits Débrouillards et des activités nautiques telles que le Paddle, l'Aqua Zone et la baignade.

L'équipe d'animation



Semaine des Droits de l'Enfant

du 18 au 24 novembre 2019

Cette année, nous fêterons le 20 novembre, les 30 ans de l'adoption de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant par l'assemblée générale des Nations Unies.

Dans le cadre de la semaine des Droits de l'Enfant, le Service Municipal de l'Enfance organisera des interventions au sein des écoles de la ville et feront vivre le samedi 23 novembre, un grand Escape Game à la salle des Sports (rue Marcel Petit), de 14h à 17h30.

Seul ou en équipe, tu es invité à relever le défi de notre **Escape Game des Droits de l'Enfant.**

L'équipe d'animation

Urban Class 2019

Urban Class c'est quoi ?
C'est un évènement qui rassemble tous les talents urbains pour créer une animation attractive pour les jeunes.

Cette nouvelle édition a eu lieu le samedi 25 mai 2019, dans et autour de la salle des sports

Il est 14h et les gens arrivent déjà pour les premiers ateliers. C'est le début des inscriptions pour le concours de tir à 3 points et du contest débutant.

Pendant ce temps-là le graffeur débute sa fresque et invite les jeunes et adultes à prendre les bombes de peinture, alors que le roller démarre son initiation avec un petit groupe d'enfants.

En parallèle, l'intervenant de danse hip hop invite les jeunes à rentrer sur la piste pour démarrer son initiation, en même temps le freestyleur lance son concours de 1 contre 1 et enchaîne sur une démo de foot freestyle.

Pendant ces animations et tout au long de l'après-midi, le DJ met l'ambiance et propose des ateliers d'initiation aux enfants qui s'essayent au scratching. S'ajoute sur les extérieurs, un atelier de slackline qui attire les plus curieux.



Un match de basket s'est organisé durant l'évènement même si celui-ci n'était pas prévu car cette initiative est à l'image de ce que veut représenter Urban Class un évènement qui rassemble et permet de concrétiser un projet à travers une performance.

L'équipe Jeunesse



La recette de Mamie Didine

PAIN INRATABLE (sans pétrissage)

Un peu d'histoire

Dans notre société occidentale, le pain évoque généralement le partage. Il est synonyme de convivialité.

Il est aussi source de chaleur et de bonnes odeurs.

Il regroupe les gens et d'ailleurs sa place n'est-elle pas au centre de la table ?

L'Association **Imagin'Art** vous invite à retrouver au travers de ce produit plusieurs fois millénaires le plaisir de se retrouver et d'échanger.

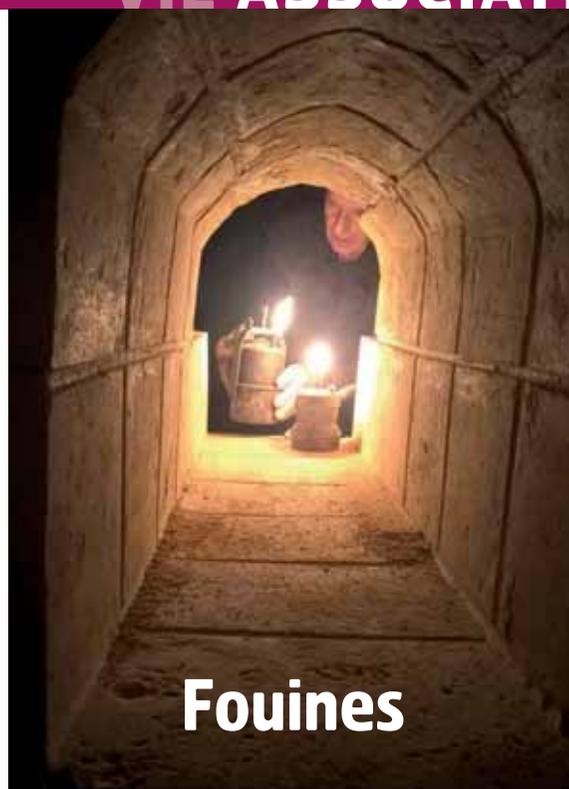


Ingrédients

- 300 gr de farine type 55
- 200 gr de farine à graines (ou 500 gr de farine blanche ou 400 gr de farine blanche et 100 gr de farine de maïs ou de seigle)
- 350 ml d'eau
- 1 cuillère à café pleine de sel
- 2 sachets de levure de boulanger déshydratée (ou 21 gr de levure fraîche)

Réalisation

- Dans un saladier, mélangez la farine et le sel. Puis la levure diluée dans les 350 ml d'eau à température de la pièce.
- Malaxez le tout grossièrement sans pétrir.
- Vous pouvez faire la préparation la veille vers 23h00 et la laisser sur le plan de travail.
- La pâte doit doubler de volume.
- Si vous la faites le matin vers 8h00, vous pouvez la cuire vers 12h00.
- Une fois la pâte levée, farinez le plan de travail et déposez-la délicatement.
- Pliez-la en 4 fois sous elle en formant une boule.
- Mettre 5 minutes un plat avec couvercle dans le four préalablement chauffé à 240°C.
- Puis vous reprenez le plat, farinez l'intérieur et déposez-y la pâte.
- Délicatement, faites des incisions et farinez un peu le dessus.
- Avec un vaporisateur, humidifiez et fermez avec le couvercle.
- Enfournez 25 minutes avec le couvercle, puis encore 25 minutes sans le couvercle.
- Votre pain est cuit lorsqu'il est bien doré.



Fouines

Les journées du patrimoine à la carrière se sont très bien déroulées. Pour la 15^{ème} année consécutive, les souterrains ont dévoilé une partie de leurs secrets.

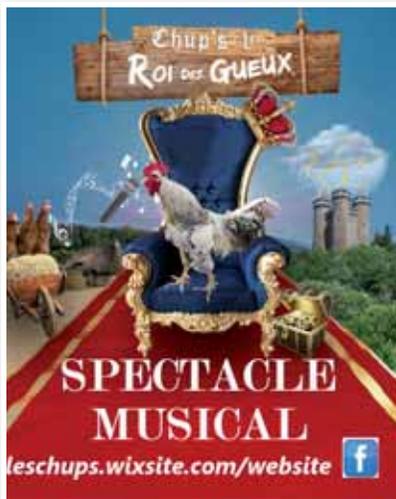
463 visiteurs se sont pressés dans les anciennes galeries, avec entre autres, des habitués venus constater l'évolution de nos travaux, de nouveaux habitants de Marly-la-Ville, mais aussi des curieux venus d'un peu plus loin : St Witz, Louvres, Villeron, notamment grâce au bouche à oreille, au tractage, mais aussi des habitants de l'Oise, avec le concours d'un champignoniste installé du côté d'Orry-la-Ville, et qui nous aura fait une bonne publicité auprès de ses nombreux clients (la pareille lui a été rendue !).

Il s'agit là de notre second record de fréquentation après le pic de 2016 où nous avons accueilli 609 visiteurs. Pour mémoire, l'année dernière, nous avons reçu 425 personnes. André Pasinetti est venu gratifier les carriers d'un jour avec ses explications sur la culture des champignons qu'il a bien connu sous Marly-la-Ville durant de nombreuses années. En plus d'être étonné de cet engouement qui ne se dément pas, je suis toujours aussi surpris de l'enthousiasme des visiteurs, qu'ils soient habitués ou non de ces lieux. Notre livre d'Or peut en témoigner. Après bientôt 30 ans à fréquenter les carrières de Marly-la-Ville, c'est ici la plus belle des récompenses en sortant de l'ombre ces lieux oubliés et chargés d'histoire.

J'en profite donc pour remercier une nouvelle fois la commune de Marly-la-Ville pour son aide et sa confiance, mais aussi l'équipe dynamique de camarades qui m'accompagnent depuis quelques années et sans qui tout cela ne serait pas possible.

Jean Pierre Le Comte,
président de l'association des Fouines

Les Chup's



Rencontre avec Anne-Marie Gancel, Chanteuse, Coach Vocal et Directrice Artistique de la Troupe.

(M.I) : Comment est née l'idée de créer une troupe de comédie musicale à Marly la Ville ?

(A-M.G) : J'ai participé à des comédies musicales (la petite sirène, la petite fille aux allumettes, le petit chapeau, Sauvons la

terre et Pénélope), cela m'a donné l'envie de créer à Marly-la-Ville une troupe de comédiens/chanteurs afin de faire découvrir aux artistes le plaisir d'être sur scène et le partage avec le public.

(M.I) : Si vous deviez définir Les Chup's en quelques mots ?

(A-M.G) : Travail, talent et fou-rire... Leurs talents m'étonnent chaque année, ils sont artistes, performants, inventifs... des voix magnifiques et je suis très fière d'eux.

(M.I) : Quel est le processus de conception d'un spectacle ?

(A-M.G) : Je demande à des membres de la troupe d'écrire un scénario, dans lequel j'intègre des chansons connues et moins connues, certaines pouvant être chorégraphiées. C'est une année de travail entre le début du scénario et la première représentation.

(M.I) : Les Chup's c'est environ 30 personnes, un spectacle de plus de 2 heures, pas trop compliqué à gérer ?

(A-M.G) : C'est beaucoup de travail, on essaye avec la troupe de présenter chaque année un spectacle différent, que ce soit

au niveau des textes, du choix des chansons, de la scénographie, des décors... pour à chaque fois surprendre, amuser mais aussi provoquer de l'émotion. Avec le soutien de la Mairie de Marly-la-Ville nous avons la possibilité de répéter deux fois par mois et de présenter notre spectacle chaque année en mai avec une équipe technique performante et professionnelle, c'est ce travail collectif qui fait que le succès est chaque année au rendez-vous.

(M.I) : Chup's 1^{er} Roi des Gueux, c'est le dernier spectacle musical présenté en mai dernier à la salle Lucien Jean, vous allez encore le jouer ?

(A-M.G) : Oui, nous aurons grand plaisir de présenter ce spectacle les 12 et 13 octobre à Survilliers, le 2 novembre au Mesnil Amelot et le 12 janvier 2020 à Lamorlaye, nous sommes impatients...

(M.I) : Vous préparez le suivant, j'imagine, on peut avoir quelques infos ?

(A-M.G) : Les artistes vont parcourir le monde, pour en savoir plus rendez-vous en mai 2020.

La Guirlande Francilienne

Les Affouages...

Que diable sommes-nous, cet été, allés faire aux Affouages ???

Certes nous aurions pu collecter du bois de chauffage en profitant de cette permission ancestrale. Eh bien non, nous avons profité de ces jours pour collecter de nouvelles danses à mettre au répertoire déjà bien riche de la Guirlande Francilienne.

Nous nous sommes amusés, nous avons dansé trois jours durant avec des groupes français, suisses, slovaques, monténégrins. Nous avons noué des liens d'amitié, nous nous sommes promis des échanges, nous avons appris de nouvelles danses et montré des danses du patrimoine français aux groupes venant d'au-delà de nos frontières.

Ces échanges sont totalement dans l'esprit de la Guirlande Francilienne. Les danses que nous apprenons, les danses que nous partageons, les danses que nous présentons en spectacle,



ou en démonstration, sont des danses destinées au plus grand nombre, des danses intergénérationnelles qui peuvent être pratiquées de 8 à plus de 80 ans quelles que soient les aptitudes physiques.

Ces danses sont d'abord des moyens d'expression destinés à créer des liens, à rassembler outre les différences, à faire naître les amitiés, à pacifier les relations humaines.

Il ne suffit pour se lancer que de regarder le « meneur », puis de briser le cercle, de s'y insérer et d'imiter meneurs et voisins, voisines. Au-delà des différences de langues, de culture, d'âge, la magie alors opère, le temps s'arrête et la joie naît de ce partage gratuit.

Nous vous avons convaincus ?

N'hésitez pas à nous rejoindre tous les mardis soir de 20h30 à 22h15 salle de danse du COSEC.

Pour la Guirlande Francilienne

K'Dances Académie

Les cours de danse ont enfin repris ! Quel plaisir de se retrouver ! K'Danseuses, K'Danseurs, Professeurs et Equipe encadrante Tous étaient présents dans la joie et dans la bonne humeur pour accueillir de nouveaux adhérents qui nous ont fait l'honneur de rejoindre notre grande famille.

Les Forums des Associations ont été comme chaque année, un véritable succès couronné de bons moments de retrouvailles et de belles rencontres. Celui de Marly-la-Ville a reçu de très nombreux visiteurs, une belle ambiance y régnait.

K'Dances, ce sont des cours conviviaux sur des rythmes de Salsa, de Bachata, de Kizomba, de Semba, de Zumba (à partir de 12 ans), de Lady Styling, de Rock, de Cha-cha-cha, de Rumba, de Paso Doble, de Jive, de Samba, de Tango, de Valse lente, de Valse Viennoise, de QuickStep, de Slow Fox et de Hip-Hop (à partir de 5 ans). Enfin tout un programme...

L'association K'Dances organise de nombreux événements ouverts à toutes et à tous, des soirées dansantes, des stages de danse, un week-end de danse et son gala annuel. Nos prochains stages (niveau débutant) sont programmés :

- 10 novembre 2019 – Stage de Kizomba
- 16 novembre 2019 – Zumba & Kuduro'Fit Party
- 24 novembre 2019 – Stage de Salsa
- 8 décembre 2019 – Stage de Semba



Association affiliée à la Fédération Française de Danse
07 81 87 59 84 • www.k-dances.com
Facebook : Elliott KDances

L'association K'Dances apporte une aide et une participation dans les manifestations des communes qui l'accueillent sympathiquement pour ses cours.

L'association K'Dances aime avant tout ses adhérents car, sans eux rien ne serait possible. Ils nous épaulent dans les moments difficiles, ils nous permettent de nous surpasser afin qu'ensemble nous poursuivions cette belle et formidable aventure. K'Dances c'est une équipe solide, adhérents fidèles, professeurs investis et membres du bureau compétents font que K'Dances est une association agréable et dynamique.

Notre site internet, www.k-dances.com, regroupe toutes les informations utiles : tarifs, horaires, stages, soirées, événements à venir, ...

Alors on danse... La Danse, un minimum d'explications, un minimum d'anecdotes et un maximum de sensations... Alors pour le vérifier n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

Patricia Gallo

Présidente de l'association K'Dances

La petite balle jaune

Au Tennis club, on y murmure...

...qu'a été validée, par la direction du Tennis Club, une idée de Thomas Friant notre moniteur de tennis, de créer une fresque destinée aux enfants, un espace pour leur propre communication, réalisée cet été par Walter MISIAK déjà auteur de l'embellissement de plusieurs sites sur Marly-la-Ville.



Et qu'aussi, l'implication de Thomas Friant et de l'équipe dirigeante depuis des années a eu pour effet que notre tennis club, soit si bien considéré par la Fédération Française de Tennis qu'elle nous a proposé d'être club pilote pour le lancement de la « nouvelle école de tennis ».

Cette dernière, impose entre autres la présence de murs pour permettre aux jeunes de faire le plus possible de frappes avec une balle adaptée. Comme toute discipline la répétition, ici des gestes et déplacements, est à l'origine de performances.

Après l'accord de la municipalité, 17 panneaux ont été livrés et leur pose a été réalisée par une équipe bénévole d'adhérents du tennis club. Merci à tous.



Du beau, du bon, quoi de mieux pour lancer la saison avec un effectif qui a répondu présent pour s'initier, progresser, performer et surtout s'amuser.

Pierre-Yves Hurtel



Voici les descriptions des activités qui vont être proposées au sein de notre association FITGYM & BIEN-ÊTRE.

Responsable : Alexander Cruz

Rejoignez nos cours de fitness, Zumba et danse pour toute la famille ! Si vous souhaitez développer vos qualités physiques, entretenir votre corps ou simplement vous remettre en forme, dans une ambiance conviviale et détendue, venez vite participer à nos nombreux cours : Zumba, Fit-Zen (Tai-Chi, Yoga et Pilates), Fit-Combat, Fit-Cardio, Fit-Muscu, Fit-CAF, Fit-Yoga, Street

Dance Kids, modern jazz adultes, Break dance. Nos coaches sont tous des professionnels diplômés, passionnés et engagés !

Lieux et horaires :

→ **La Chapelle-en-Serval** : lun. 18h-19h : Zumba Kids; lun. 19h30-20h30 : Fit-dance renfo adultes // lun. 20h30-21h30 : Circuit training // mar. 20h30-21h30 : Fit-Cardio – Strong // mer. 17h-18h : Street-dance kids; mer. 20h30-21h30 : Modern Jazz adultes // jeu. 19h45-20h30 : Fit-Zen; jeu. 20h30-21h45 : Fit-Combat-HIIT-TRX, // ven. 20h15-21h30 : Zumba adultes // sam. 9h30-10h45 : Fit-Muscu ; sam. 10h45-11h15 : Fit-CAF (Cuisses Abdos Fessier) ; sam. 11h15-12h15 : Fit-Zen

→ **Marly-la-Ville** : mar. 17h30-18h30 : Zumba Kids; mar. 20h30-21h30 : Fit-Cardio - renforcement musculaire / mer. 17h-18h : Yoga / ven. 17h-18h : Yoga adultes |

→ **Orry-la-Ville** : mer. 14h-16h : Yoga enfants et adultes

Contact : 06 51 41 30 12

fitgym.bienetre@gmail.com

Facebook.com/fitgym.bienetre.official

Marly Bad

Marly Bad devient plus grand

Depuis l'assemblée générale du 22 juin 2018 avec le soutien unanime de ses adhérents, le club de Badminton de Marly-la-Ville avait décidé de progresser sportivement en partenariat avec la fédération française de badminton.

Le bilan de la saison dernière montre que c'était un bon choix. Tout en conservant l'esprit convivial du club, notre équipe mixte a obtenu de très bons résultats et tous nos joueurs ont progressé.

Le forum des associations

Le succès est déjà plus qu'honorable. Les adhésions ont déjà dépassé le nombre de la fin de la saison dernière avec plus de 120 inscrits. L'énorme succès est monstrueux pour les séances jeunes (enfants, préados et ados).

Hélas pour la première fois, même en attribuant des places au delà des prévisions, nous avons dû refuser des inscriptions. Les seules possibilités demeurent pour les séances adultes avec quelques places encore disponibles, mais très peu.



Au programme de cette saison, il y aura les interclubs pour représenter Marly-la-Ville dans notre Val-d'Oise, le challenge intercommunal regroupant 7 communes des alentours, les tournois indépendants et nos tournois internes toutes catégories.

La fête des moissons

Le succès se confirme avec des centaines d'enfants se succédant tout le long de cet après-midi festif sous un radieux soleil sans vouloir quitter nos emplacements

Évènement à venir : rendez-vous pour le téléthon 2019 les 6 et 7 décembre

Pour la 17^{ème} année consécutive, Marly Bad s'engagera dans l'organisation de cet évènement et tentera de réunir un maximum d'associations. De nombreuses surprises seront annoncées

ultérieurement sur les panneaux électroniques de notre commune, notre site internet et les affiches.

Nous invitons la population à venir déposer leurs dons et ainsi à augmenter la cagnotte récoltée.

Pour finir, Marly Bad remercie à nouveau chaleureusement la municipalité pour son soutien permanent dans toutes nos épreuves.

PS : venez tester le badminton à Marly-la-Ville, vous serez agréablement surpris...

Compagnie d'Arc



Joyeux Anniversaire à la Compagnie d'Arc !



1989-2019 ... 30 ans,
trente années que la Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville a été réouverte et perpétue ses traditions. Cette réouverture n'était que l'aboutissement de plus de 210 ans d'histoire à Marly-la-Ville, car des écrits historiques datant de 1777 permettent de témoigner de l'existence d'une Compagnie d'Arc dans notre belle Commune.



Le samedi 29 juin 2019, nous étions près de 60 participants (archers et invités), enthousiastes à célébrer dignement cet anniversaire sous un soleil radieux.

Pour leur présence, nous remercions particulièrement Monsieur le Maire, son conseil municipal et le personnel de la Mairie de Marly-la-Ville, les archers des Compagnies d'Arc de Conflans-Sainte-Honorine, de Louvres, de Maisons-Laffitte, de Montmorency, de Pontoise, de Viarmes, et bien sûr les conjoints, familles et amis des archers de notre Compagnie.

La journée a débuté par une délicieuse collation devant la Mairie, où viennoiseries, boissons chaudes et fraîches nous attendaient, afin de bien démarrer cette belle fête.

Nous nous sommes ensuite rendus au Monument aux Morts afin d'y déposer deux gerbes, et rendre Hommage aux Enfants de Marly-la-Ville, morts pour la France (certains d'entre eux étaient peut-être d'anciens archers). De très belles allocutions ont été prononcées par Monsieur le Maire, ainsi que par notre Capitaine (Michel).

C'est par un magnifique cortège que la cérémonie a continué, avec un défilé dans notre belle ville au rythme du tambour, jusqu'au Jeu d'Arc Jean-Claude Le Layour. En tête de file, notre porte-bannière (Hervé) était très bien escorté par les bannières et drapeaux des compagnies invitées. Nombreux sont les Marlysiens à nous avoir encouragés par leurs sourires (il faisait déjà bien chaud) lors de notre passage.

Une fois au Jeu d'Arc, l'ensemble des participants ont tout d'abord salué les Buttes du Beursault (Pas de Tir Traditionnel à 50m) puis procédé à un tir symbolique, sur de très jolies cartes créées pour cette occasion par l'un de nos archers. Par ces cartes, un hommage a aussi été rendu à Notre-Dame, édifice qui existait déjà en 1777. Félicitations à Monsieur le Maire, qui a réussi la plus Belle Flèche, au plus près du centre de la carte !!! Tous les archers présents, des débutants aux plus confirmés, ont ensuite participé à une petite compétition. C'est la « Petite Princesse » de notre Compagnie d'Arc (Amélie), qui a réalisé la meilleure flèche et remporté un superbe lot.

Tous les archers sont des passionnés, qui apprécient partager de bons moments dans la convivialité. C'est ainsi que nous avons terminé cette belle matinée autour d'un repas délicieux et convivial, à l'ombre bienfaitrice des tonnelles installées pour l'occasion.

Cette magnifique journée Anniversaire, principalement immortalisée par les photos de Laurent (Club de l'Image et du Son), vient clôturer une année sportive riche en aventures et événements.

Mesdames, Messieurs, Archers, je vous salue !

Laurent Hivelin, Secrétaire

Retrouvez toutes nos informations sur notre site :

www.cie-arc-marlylaville.fr/

et sur notre page Facebook :

www.facebook.com/CompagnieDArcDeMartyLaVille/

Championnat de France d'équitation 2019



Laurena Neuschwander, résidente de la commune de Marly-La-Ville, a obtenu la médaille d'or dans la discipline « CSO » catégorie Poney A Elite équipe Excellence.



Club cyclotourisme de Marly la ville

19^{ème} Paris Brest Paris 2019

En ce mois d'août deux membres du club ont participé au 19^{ème} Paris Brest Paris : Nathalie et Christian
Le Paris- Brest- Paris est la randonnée cyclotouriste la plus difficile du monde, elle n'a lieu que tous les 4 ans.

En chiffre :

- 1219 km de vélo en moins de 90 heures,
- 12000 mètres de dénivelé,
- 6373 cyclotouristes au départ dont 534 féminines,
- 1500 français et françaises,
- 2500 bénévoles,
- 178 communes traversées,
- 1700 abandons ou hors délais (27%).

Nathalie et Christian sont arrivés dans les délais de 87h45, ce qui représente 68h de vélo en moins de 3 jours et demi à une vitesse moyenne de 13.85 KM/H.

Pour réaliser cet exploit, deux années de préparation sont nécessaires, 4 brevets en un temps limité sont obligatoires.

En 2018 pré-sélection :

- Mars 200 km en moins de 13 h
- Avril 300 km en moins de 20 h
- Mai 400 km en moins de 26 h
- Juin 600 km en moins de 40 h

En 2019 sélection :

- Mars 200 km à Flins en 10h15
- Avril 300 km à Noisiel en 15h55
- Mai 400 km à Longjumeau en 23h46
- Juin 600 km à Mours en 37h39

Pour effectuer ce genre d'exploit il faut une excellente condition physique, un moral d'acier, et surtout enchaîner les heures de selle avec des temps de sommeil quasi nuls.

Le club de cyclotourisme de Marly-la-Ville est fier de nos deux adhérents.

Bravo à vous deux !



Aujourd'hui le nombre d'adhérents et notre organisation nous permet ce type d'exploit.

Lors de nos sorties nous sommes de plus en plus nombreux, ce qui permet des groupes de niveau, la seule contrainte étant un départ commun sur 10 ou 15km puis séparation en groupes de niveau. Nous ne laissons personne sur la route.

**DÉPART ENSEMBLE,
RETOUR ENSEMBLE**

Nous invitons tous les cyclotouristes à venir faire un essai **GRATUITEMENT** jusqu'à fin janvier.

Heures de départ : 9h les mardis et jeudis.

Le dimanche, renseignements par message au 06 86 85 08 17.

Les inscriptions ont lieu fin janvier 25 € par famille et 2 gâteaux.

Un immense merci à Claude et Bernard, nos assistants sur ce Paris Brest Paris. Sans eux le défi eût été bien plus difficile à relever. Merci pour ce travail de l'ombre qu'ils ont accompli.

Merci pour tous ces moments partagés sur le vélo et sur les routes pendant ces deux dernières années de préparation, le temps passé à mettre

au point notre organisation pour être le plus efficace possible. Toujours au rendez-vous sur les points de contrôle nuit et jour à nous soutenir, sans vraiment pouvoir s'accorder un temps de repos.

Ce fut en votre compagnie un beau voyage et une incroyable aventure remplie d'émotions et de souvenirs intenses.

Sans oublier Gamine, notre Mascotte et fidèle équipière.

À bientôt,

Le bureau

La Boule Marlytienne

Les joueurs de la Boule Marlytienne se sont qualifiés pour les 1/2 finales de la Coupe du Val d'Oise pour la troisième année consécutive.



VOUS POUVEZ RETROUVER L'ENSEMBLE DES COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX, DANS LEUR INTÉGRALITÉ, EN MAIRIE OU SUR LE SITE MARLY-LA-VILLE.FR.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

C'est par une minute de silence observée à la mémoire de Monsieur DUCOS Jean, Président de l'Association « Le Cercle Généalogique » et de Monsieur MAGNE Claude, ancien Directeur à la retraite de l'Ecole élémentaire du BOURG que Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur HELLEN Marc, Receveur Municipal pour l'année budgétaire 2018.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

- Section d'investissement excédent : 1 278 252,85 €
- Section de fonctionnement excédent : 1 114 746,48 €

Résultat global de l'exercice 2018 : 2 392 999,33 €

Les résultats budgétaires sont en concordance avec le compte administratif de la commune, à l'exception de la reprise des résultats par opération d'ordre non budgétaire des résultats de l'EHPAD Maison de retraite Jacques Achard repris dans le compte de gestion du comptable pour l'année 2018.

La commune a intégré dans son budget primitif 2018 les résultats de l'EHPAD actés par délibération 16/2018 et 24/2018 du 29 mars 2018 lors de la suppression de l'établissement avec intégration des résultats des comptes de clôture de l'EHPAD Maison de retraite Jacques ACHARD pour les montants respectifs :

- résultat de fonctionnement de l'EHPAD (D) Chapitre 002 de : -761 298,48 €
- résultat d'investissement de l'EHPAD ® Chapitre 001 de : 909 158,70 €

Monsieur le Receveur municipal a constaté une erreur d'ordre matériel sur le document du compte de gestion, générée lors de l'intégration des résultats 2017 de l'EHPAD sur l'exercice 2018.

Au chapitre recettes ® 001 du compte de gestion, le résultat d'investissement a été portée à 829 158,70 € au lieu de 909 158,70 €, erreur générée par le mécanisme des tables de transposition des comptes M22 de l'EHPAD vers la M14 de la commune, soit un décalage de 80 000 € qui est venue diminuer l'excédent constaté de 909 158,70 € portant le résultat global de clôture figurant sur le compte de gestion du receveur à 3 785 098,24 €, contre 3 865 098,24 € pour le compte administratif de la commune.

Cette anomalie conformément à la demande du comptable public sera corrigée sur la gestion 2019, par une écriture d'ordre mixte au compte 7815 avec un compte de tiers au compte 15 111.

Il s'agit pour l'assemblée municipale de voter le compte de gestion du comptable avec le résultat global de 3 785 098,24 €.

Le résultat global du compte administratif 2018 a été adopté pour un résultat global conforme aux écritures pour un montant de 3 865 098,24 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Constate l'erreur technique générée par les tables de transposition des comptes M22 de l'EHPAD vers la M14 de la commune générant un décalage.

Autorise la régularisation des écritures par le comptable du trésor public, sur le compte de résultat de l'EHPAD 2017 en section d'investissement portée à 829 158,70 € au lieu de 909 158,70 €.

Acte que la provision pour risques de 80 000 € figurant au compte de gestion de l'EHPAD sur 2017 et reprise au compte de gestion du comptable sur 2018, au travers les tables de transposition comptables M22 vers la M14 sera régularisée au bénéfice de la commune sur l'exercice 2019 par une opération d'ordre mixte au compte 7815 avec un compte de tiers au compte 15 111.

Adopte le compte de gestion du Receveur Municipal pour 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE

Election du Président de séance – Monsieur MELLA Daniel, Maire Adjoint délégué aux finances

BUDGET COMMUNE :

Le Compte Administratif 2018 reprend les résultats de clôture de l'exécution du budget 2018 et reports 2017.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur MELLA lors de la séance, délibérant sur le compte administratif 2018,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2018,

DONNE ACTE à Monsieur SPECQ André, Maire,

De la présentation faite du compte administratif 2018, lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement – réalisé 2018

Dépenses 2018 : 8 003 616,60 €

Recettes 2018 : 9 118 363,08 €

Résultat de l'exercice 2018-(R-D) Excédent : 1 114 746,48 €

Reprise de l'Excédent de fonctionnement reporté 2017 : 330 394,34 €

Résultat de clôture 2018 section de fonctionnement : 1 445 140,82 €

Section d'investissement réalisé 2018

Dépenses 2018 : 1 210 844,79 €

Recettes 2018 : 2 489 097,64 €

Résultat de l'exercice 2018 (R-D) Excédent : 1 278 252,85 €

Reprise de l'excédent d'investissement reporté 2018 : 1 141 704,57 €

Résultat de clôture 2018 section d'investissement : 2 419 957,42 €

Résultat de clôture global du budget 2018 : 3 865 098,24 €

Etat des restes à réaliser et crédits de reports au 31 décembre 2018 soit 81 023,95 € reprennent essentiellement les honoraires de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école de la Garenne, de la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du cosec, des différentes missions engagées pour l'étude et la réalisation de la voie de désenclavement de l'opération d'aménagement urbain dite « fermes sud ».

Les crédits de reports sur la section d'investissement recettes seront repris au Budget Primitif 2019.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET COMME 2018

Le Conseil municipal procède au vote.

Considérant que pour cet acte, Monsieur le Maire doit quitter la séance, Monsieur MELLA Daniel, Maire Adjoint délégué aux finances est élu en qualité de président de séance,

Après délibération, à l'unanimité, 27 votants,

Approuve l'exécution du budget 2018

Adopte le compte administratif du budget de la commune pour 2018 :

- résultat de clôture en section de fonctionnement de 1 445 140,82 €
- résultat de clôture en section d'investissement de 2 419 957,42 €

Accepte le résultat de clôture du compte administratif de 2018 de 3 865 098,24 €

VOTE le report des crédits de dépenses pour les restes à réaliser en section d'investissement pour un montant de 81 023,95 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET COMMUNE

BUDGET COMMUNE DE MARLY LA VILLE

Résultats de clôture 2018

Excédent de fonctionnement 2018 : 1 445 140,82 €

Excédent d'investissement 2018 : 2 419 957,42 €

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget de la commune laissant apparaître au compte administratif de 2018 un excédent de fonctionnement de 3 865 098,24 €,

Considérant que le compte administratif 2018 de la commune a été adopté préalablement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal,

Après délibération,

par 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide de l'affectation du résultat 2018 du budget de la commune au BP 2019.

Les besoins de la section investissement seront couverts par un prélèvement de 700 000 € pris sur l'excédent de fonctionnement 2018 de 1 445 140,82 €

Avec une opération décrite au Budget primitif 2019 article ⑩ 1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

⑩1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 700 000 €

⑩ 002 Report de l'excédent de fonctionnement 2018 au BP 2019,

(1 445 140,82 € - 700 000 €) soit 745 140,82 €

⑩ 001 Report de l'excédent d'investissement 2018 au BP 2019 de : 2 419 957,42 €

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 - BUDGET COMMUNE

Pour rappel, les Communes de 3.500 habitants et plus, groupements, Communautés, syndicats de Communes, doivent tenir obligatoirement dans les 2 mois avant le vote du Budget primitif, un débat d'orientations budgétaires.

Le débat sur les orientations est une étape de la procédure budgétaire, qui doit permettre aux élus d'avoir une vision financière de la collectivité, mais aussi d'entrevoir les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire, la situation économique, financière, afin d'éclairer les orientations générales, les choix lors du vote du budget primitif.

Le Budget 2019 subit le contexte économique :

- la faible reprise de la croissance,
- la fiscalité des ménages et des entreprises reste le principal levier de recettes, après le lissage des impositions faites par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

- la réforme territoriale, modifications des périmètres et compétences, conséquences sur les incertitudes et équilibres financiers,
- le maintien du rythme du plan de réduction des déficits publics avec sa baisse drastique des dotations aux collectivités,
- la contribution au titre « du bloc communal » retrouve l'effort demandé aux collectivités territoriales par l'Etat, elle entraîne une perte énorme de ressources,
- la situation économique de notre territoire, dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, après la mise en place de la nouvelle gouvernance nous permet de compter sur l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire.

Ces recettes concourent pratiquement pour la moitié des rentrées de la section de fonctionnement. L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire pèsent à hauteur de 50 % au sein des recettes. Sans nouveaux transferts, ces dernières restent figées.

- Les éléments de dépenses et recettes du compte administratif 2018, les résultats excédentaires peuvent encore laisser croire à des marges de manœuvre. Prudence est requise pour les années suivantes (Impact de l'urbanisation et ses conséquences).

Les retours de TVA, les taxes d'aménagement, liées à l'urbanisation, nous laisseront engager un programme d'investissements raisonnables et provisionnels.

LES DÉPENSES de fonctionnement

Nous resterons vigilants sur les impacts de dépenses,

- Les évolutions de prix des services et matières,
- Les taux de TVA,
- La stabilisation de la masse salariale, un objectif amorcé depuis plusieurs années, à mettre en relation avec les services proposés à la population.
- La légère augmentation des primes d'assurances,
- Les prix de l'énergie et carburants en variation haute,
- Le contingent du SDIS, 160 878 € en 2019 pour 173 717 € en 2018
- Les charges financières stables en 2019 Pour rappel montant de l'encours de la dette au 31/12/2018 :

3 528 587 € (soit 10 emprunts contractés auprès de 6 groupes bancaires) 2015 (588K€) 2016 (593 K€) 2017 (644 K€) 2018 (660 K€) 2019 (587 K€) 2020 (570 K€) 2021 (475 K€) 2022 (381K€)

Les autres charges trouveront des subventions maintenues (efforts de la vie associative), des participations intercommunales en faible augmentation (Pôle santé avec FOSSES).

- Le prélèvement (145 700 €) pour alimenter le fonds d'investissement de la Région Ile-de-France (FSRIF),
- La pénalité de 160 178 € pour manque de logements sociaux.

LES RECETTES de fonctionnement

La baisse des dotations de l'Etat,

Après plusieurs années de diminution, la part de la dotation globale de fonctionnement disparaît.

Elle rappelle dorénavant une perte annuelle de ressources globales pour notre commune **de plus de 600 000 €, par an.**

Cette baisse trouve son origine dans la participation des collectivités au dit redressement des finances publiques.

Les autres recettes laissent peu de variables d'ajustements sauf à dynamiser, mais comment ?

Les valeurs locatives foncières sont majorées de 2,20% en 2019, (0,40 % en 2017, 1 % en 2016 pour 0,90 % en 2015, 0,90 % en 2014 et 1,8 % en 2013) ,1.20 en 2018, 2.20 en 2019.

- Les compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale réduites.
- La stabilité en espérant toujours la garantie des compensations fiscales et dotations de solidarité de la CARPF (moitié des recettes de fonctionnement)
- Les produits des services aux familles, (+2%)
- Les droits de mutation qui peuvent varier plus fortement (Cessions en Zones d'activités et particuliers)
- Le report des excédents de fonctionnement 2018 pour un montant estimé de 745 140.82 € pour le BP 2019.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Avec la volonté de maintenir une bonne gestion, malgré le contexte, nous continuerons à investir à la hauteur de notre épargne.

- Le report du résultat d'investissement 2018 au BP 2019 de 2 339 957.42 €

Les éléments du programme d'investissement pluriannuel sont

De possibles ouvertures de crédits :

- Complément de financement des travaux dans les écoles,
- Les interventions dans toutes les écoles (bâtiments, cours, etc...)
- Les équipements sportifs, COSEC, jeux et détente,
- Améliorations voiries, réseaux, trottoirs et reports des frais d'études de l'OAP4 pour la création de la voie de désenclavement du programme de logements dit « Fermes Sud »
- Mises en sécurité sur l'éclairage public et engagements des programmes en LED,
- Reports et améliorations vidéo-protection,
- Ateliers services techniques, étude sur la restauration des « Jumeaux » les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée sud du Village.
- Provisions pour programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergies,
- Suite des opérations financières dues à l'intégration des soldes de l'EPHAD Jacques Achard,
- Les provisions de dépenses dues aux opérations d'urbanisation et les investissements nécessaires (Ecoles, voiries, Sports, Petite enfance).

RÉCETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement,

©1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 700 000 €,

des recettes attendues du fonds de compensation de TVA, de la taxe d'aménagement d'urbanisation diffuse mais aussi de lourds programmes de logements (OAP).

Il nous faudra également, en cette année 2019, après concertation :

- Toujours contenir les dépenses,
- Anticiper la gestion difficile de notre capacité d'épargne vers l'auto-financement et les opérations futures,
- Prendre la mesure réelle des réductions de dotations aux collectivités,
- Maintenir les services et coûts appréciés, attendus des familles Marlysiennes avec diminution des taux en dégageant les priorités,
- Relever les prix des services et produits de 2 % pour 2019 avec légère augmentation des prestations.

L'action de tous sera déterminante en cette fin de mandat.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour 2019

BOUYGUES IMMOBILIER - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ

Le 18 mai 2017, la Société BOUYGUES IMMOBILIER a obtenu le permis de construire PC n° 095 371 16 00019 ayant pour objet la réalisation d'un projet immobilier sur les parcelles cadastrées section AA n°262 et 324 sur la Commune de MARLY LA VILLE.

Afin de procéder à la réalisation de ce projet, les entreprises mandatées par la société BOUYGUES IMMOBILIER utilisent des camions de plus de 6 tonnes. Or, Monsieur le Maire de MARLY LA VILLE a pris un arrêté visant à interdire la circulation aux camions de plus de 6 tonnes sur les voies communales de la ville, hors zone industrielle.

Afin de poursuivre, Monsieur le Maire de MARLY LA VILLE a proposé de mettre temporairement à la disposition de la Société BOUYGUES IMMOBILIER les parcelles nouvellement cadastrées section ZK n°70 et ZK n°81 et faisant partie intégrante de son domaine privé, afin que l'entreprise réalise les aménagements nécessaires à la desserte de son chantier.

Ce terrain sera par le biais d'une convention, confié à la société Bouygues durant le temps des travaux de la Ferme Sud afin que le passage des engins de chantier gêne le moins possible le voisinage.

Ce terrain fera l'objet d'aménagements pour le passage des camions sur un tracé qui suivra celui prévu pour la route future prévue par l'Orientation d'Aménagement de Programmation n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

Ces aménagements à réaliser par la société BOUYGUES IMMOBILIER seront partiellement mis à la disposition de la SCEA BAUCHE ET FILS afin que la ferme, située 10 rue du Puits, reste accessible depuis la D9Z durant toute la durée des travaux. Ils seront également mis à la disposition du SICTEUB, en charge des travaux sur les réseaux de la Commune de MARLY LA VILLE, suivant un futur avenant à la convention.



Figure 1 Accès du chantier BOUYGUES IMMOBILIER

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer,

- la convention d'occupation du domaine privé entre la commune de Marly la Ville, la société BOUYGUES IMMOBILIER et la SCEA BAUCHE et fils.

- ainsi que le futur avenant avec le SICTEUB.

SCOLAIRE

LYCEE CHARLES BAUDELAIRE FOSSES - PARTICIPATION SEJOUR LINGUISTIQUE ANGLETERRE DU 3 AU 7 FEVRIER 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le montant de cette allocation qui sera versée par mandat administratif aux huit familles concernées soit 65 euros par élève.

ENFANCE JEUNESSE

PRESENTATION DES SEJOURS ENFANCE-JEUNESSE ETE 2019 -PARTICIPATIONS DES FAMILLES

Le conseil municipal, à l'unanimité

Valide les projets, **approuve** la tarification, **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives à la mise en œuvre du projet.

PERSONNEL

CIG ILE DE FRANCE - DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE DE LA VILLE D'ETAMPES

Le conseil municipal, à l'unanimité

Emet un avis favorable quant à la demande d'affiliation au CIG Ile de France de la commune d'Etampes (91) conformément à l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les mouvements d'ouverture de postes aux échéances comme précisés ci-dessus.

CULTURE

ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA STRUCTURATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 13 000 € auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique spécialisé,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

MOTION

MOTION RELATIVE A L'EVOLUTION DE LA TGAP (TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES) A L'HORIZON 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité

S'oppose à la loi de finance 2019 qui prévoit une taxation par la TGAP indifférenciée entre les différentes usines de valorisation, sans qu'il soit tenu compte de leur performance environnementale,

S'indigne de voir que la politique de longue date de maîtrise des coûts de traitement des déchets conduite par le Sigidurs soit impactée durablement et de manière importante par les décisions qui sont prises concernant la trajectoire TGAP, sans qu'aucune compensation financière ne soit accordée pour valoriser les comportements les plus vertueux,

Demande, sur ces bases, que la loi de finances pour 2019 soit modifiée.

MOTION RELATIVE A LA PRIVATISATION DU GROUPE ADP (ANCIENNEMENT AEROPORTS DE PARIS)

Le conseil municipal, à l'unanimité

Demande des compensations pour le territoire de Roissy Pays de France,

Propose aux acteurs du territoire aéroportuaire la création d'une gouvernance territoriale,

Celle-ci prendra la forme d'une instance territoriale de concertation et de décision. Elle sera présidée par le Président de la Communauté d'agglomération Roissy-Pays-de-France et réunira l'ensemble des acteurs (DGAC, gestionnaire d'aéroport, entreprises du secteur aérien, collectivités locales, région, départements, associations de riverains).

En effet, le périmètre de la CARPF a été déterminé en considération des interactions entre la zone aéroportuaire et les communes concernées par son activité. Elle repose aussi sur le constat d'une communauté d'enjeux, de développement et d'aménagement, en particulier s'agissant du maillage en transports en commun comme d'une relation plus étroite entre habitat et emploi.

Cette instance fondée sur l'engagement volontaire des acteurs concernés se saisira des différents sujets intéressant les rapports entre l'activité aéroportuaire et aérienne et le territoire, en particulier les questions de déplacements, d'emploi et de formation, d'habitat, de logement et d'aide à l'insonorisation, d'environnement et d'information.

Demande à l'Etat :

La mise en œuvre d'un schéma aéroportuaire national et d'un Contrat de Développement Durable Aéroportuaire (CDDA) pour l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle

L'Etat doit pouvoir assumer ses missions de stratège et de régulateur. Ce schéma aéroportuaire national doit poser les grandes orientations à moyen et long terme (30 ans et plus) de l'Etat en matière de politique aéroportuaire, notamment en terme d'offre équilibrée (décentralisée) ne nécessitant pas le passage par Paris-Charles-de-Gaulle lorsque celui-ci peut être évité. Cela permettrait de rééquilibrer notre système aéroportuaire national. Il faut traiter ensemble la régulation économique et la régulation environnementale, c'est-à-dire mettre en balance la capacité opérationnelle de l'aéroport et sa capacité environnementale.

Au niveau du territoire de Roissy, un Contrat de Développement Durable Aéroportuaire (CDDA) doit être négocié et signé par l'ensemble des acteurs de la gouvernance territoriale.

La définition concertée et la mise en place d'une offre de formation globale et cohérente, publique et privée, permettant de relever le défi de la formation

Il y a lieu de préciser les attentes en matière de qualifications propres aux métiers du monde aéroportuaire pour développer une offre de formation au bénéfice des riverains de l'aéroport.

Il convient que la Région en plein accord avec l'Education Nationale, les collectivités locales, l'ensemble des acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'insertion organisent une offre de formations adaptées aux besoins générés par ces futurs développements :

- CFA des métiers de l'aérien ;
- formation professionnelle en lien avec la filière logistique et la sous-traitance aéroportuaire ;
- projet de lycée sur le Triangle de Gonesse ;
- Université des métiers de l'aéroportuaire et de l'aéronautique ;
- conforter et renforcer le soutien à l'Armaé à Bonneuil-en-France, et au CFA restauration de Villiers-le-Bel ;
- soutenir le développement de la filière numérique et de la digitalisation.

A très court terme :

- promouvoir une formation à grande échelle à destination du public adulte « 1000 bénéficiaires par an » sur les pré-requis en anglais « les 500 mots indispensables », condition essentielle pour accéder aux emplois en liens avec l'activité des deux aéroports (métiers de l'accueil, restauration, hôtellerie, tourisme, commerce, services...)
- généraliser l'enseignement de l'anglais dès la classe de CP dans l'ensemble des écoles du territoire de la CARPF.
- la prise en compte d'une desserte de transports publics de qualité sur le territoire aéroportuaire de Roissy et sur la plate-forme Paris-CDG

Le territoire aéroportuaire de Roissy est encore trop négligé en matière de desserte de transport public : abandon du barreau ferré de Gonesse par l'Etat et la région, retard sur le métro automatique notamment la ligne 17, obligation pour la CARPF de financer le contournement routier nord de l'aéroport, non prise en compte du projet de liaison téléphérique entre Goussainville et l'aéroport, etc. Au lieu de cela, l'Etat confirme la réalisation de la LGV Roissy-Creil et finance partiellement CDG Express sous la forme d'un prêt de 1,7 milliard d'euros.

Ainsi il convient de mettre en œuvre très rapidement :

- la réalisation au plus vite de la Ligne 17 du GPE ;
- le lancement dès à présent des études des trois BHNS devant rapprocher les territoires de l'Est du Val d'Oise à la plateforme aéroportuaire et la mise en chantier dès le début du prochain contrat de plan Etat-Région ;
- la poursuite du T5 jusqu'au Bourget ;
- un schéma de transport en commun pour permettre au territoire de la Seine-et-Marne d'être desservi et d'avoir accès au site de Paris-Charles-de-Gaulle ;
- la réalisation d'un accès routier de qualité répondant au fonctionnement de la plateforme généré par l'augmentation du trafic.

Au-delà des grandes infrastructures dont le calendrier devra être précisé, et suite à la mise en œuvre d'une agence de mobilité dès le début de l'année 2019, il y a lieu d'envisager la création d'une autorité organisatrice de transports (AOT) de second rang afin d'assurer le maillage fin vers et sur la plate-forme et permettre ainsi aux habitants de se déplacer et d'accéder aux zones d'emploi en diminuant de façon importante l'usage des voitures individuelles répondant à un triple objectif :

- de santé publique,

- de démarche environnementale,
- de diminution drastique des encombrements routiers.

Ce travail partenarial nécessite une démarche cohérente de tous, dotée des moyens nécessaires pour développer une offre de transports fiable et attractive.

- la prise en compte d'une démarche développement durable pour les populations ;
- la protection renforcée des populations riveraines de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle

Les conclusions de l'étude épidémiologique DEBATS portant sur l'impact sanitaire du transport aérien, notamment autour de Paris-Charles-de-Gaulle, doivent être publiées. Au-delà de cette étude, il convient de mettre en place un Observatoire de veille sanitaire autour de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Il faut en effet répondre à l'enjeu sanitaire alors que l'Organisation Mondiale pour la Santé a publié le 10 octobre 2018 ses lignes directrices relatives au bruit. Ce document dit que « les niveaux sonores produits par le trafic aérien doivent être réduits à moins de 45 décibels, car un niveau supérieur à cette valeur à des effets néfastes sur la santé ».

En outre, les cartes de mois de vie en bonne santé perdus produites par BruitParif démontrent que les zones où l'impact sanitaire est le plus fort sont précisément les zones aéroportuaires de Roissy et d'Orly.

Le traitement des eaux pluviales de l'aéroport (qui est observé par un comité de suivi loi sur l'eau qui se réunit annuellement), devra faire l'objet d'une attention accrue notamment afin de vérifier la réalisation du plan d'action en cours pour finaliser la ségrégation des eaux de ruissellement issues de l'activité de l'aéroport et chargées de produits hivernaux issues des opérations de dégivrage et de déverglacage. Il devra également faire l'objet d'une attention toute particulière, notamment son stockage avant rejet dans le milieu naturel, pour éviter tout risque d'inondation en cas de pluviométrie exceptionnelle des villes situées en aval marne de la plateforme aéroportuaire.

La qualité de l'air, dégradée par le trafic routier, la proximité de la métropole et l'activité des deux aéroports doit faire l'objet d'une attention particulière. L'augmentation du trafic aérien sera accompagnée d'une intensification du trafic routier ; un report de ce trafic vers la multimodalité doit être amplifié notamment par des projets d'amélioration de l'offre de transports en commun.

Enfin, afin de mieux évaluer le coût social lié au transport aérien, la création d'un Observatoire des valeurs immobilières, des parcours résidentiels et des soldes migratoires au niveau des 42 communes de l'agglomération est demandée.

- La réforme du dispositif d'aide aux riverains
- Le droit de délaissement envisagé par le gouvernement ne saurait être une réponse en raison des risques qu'il présente d'aggravation de la dégradation urbaine et de la paupérisation sociale.

Il faut par principe assurer la réparation de la nuisance subie particulièrement en matière de bruit et d'insonorisation. Le dispositif d'aide aux riverains fonctionne mal en Ile-de-France notamment pour Paris-Charles-de-Gaulle à la différence des régions. On observe de fréquents blocages dans l'instruction des dossiers avec des temps d'attente trop longs pour le riverain (trois ans en moyenne et jusqu'à cinq ans) et les entreprises spécialisées dans l'isolation phonique des bâtiments éligibles.

L'avenir du Fonds de Compensation des Nuisances Aéroportuaires (FCNA) dont bénéficient les communes incluses dans le Plan de Gêne Sonore (PGS) risque d'être menacé en raison de la privatisation de l'aéroport. Il est demandé une clarification de l'État sur ce sujet.

Au niveau de la Taxe sur les nuisances aériennes (TNSA) il faut prévoir une nouvelle fiscalité fondée sur le principe pollueur-payeur avec un élargissement de la contribution au gestionnaire d'aéroport. La nouvelle instance de concertation et de décision aura à gérer le dispositif avec plus de moyens. C'est pourquoi, outre la TNSA, nous demandons l'instauration d'une taxe de compensation des nuisances aéroportuaires (TCNA) de 1% prélevée sur le chiffre extra aéronautique des aéroports pour financer les actions de dédommagement sur le territoire.

Cette taxe ne grèvera pas la compétitivité des aéroports et des compagnies aériennes. Elle constituera une participation des opérateurs à la réparation des nuisances, issue de leurs activités économiques dérivées.

La mise en œuvre d'une diminution des nuisances sur Paris-Charles-de-Gaulle la nuit.

Les travaux menés sous la présidence du préfet Régis Guyot et les préconisations formulées à droit constant n'ont pas permis de limiter les nuisances nocturnes subies par les populations riveraines, tout particulièrement en début de nuit (22h00-00h00) et en fin de nuit (05h00-06h00). La ponctualité des vols sur ces tranches horaires n'a pu être résolue par les compagnies aériennes. L'ACNUSA, dans ses rapports d'activité, produit toujours le même constat d'échec et les infractions à la réglementation spécifique des départs et arrivées la nuit sont en augmentation.

Le trafic de nuit sur la plate-forme entre 22 heures et 6 heures est en augmentation et représente 12,9% du trafic en 2018 contre 11,9% en 2017. Paris-Charles-de-Gaulle enregistre 170 mouvements en moyenne par nuit entre 22 heures et 6 heures, ce qui le place en tête des aéroports européens. Pourtant, des mesures ont été prises sur les grands aéroports européens de taille équivalente comme par exemple à Francfort en 2012 avec l'interdiction de tout mouvement commercial entre 23 heures et 5 heures sur la plate-forme.

Demande :

- aucune croissance supplémentaire du trafic de nuit entre 23 heures et 5 heures ;
- l'adoption de mesures de restriction opérationnelles du trafic de nuit visant les mouvements commerciaux de passagers entre 23 heures et 5 heures ;
- la relance du projet de fret ferroviaire à grande vitesse Euro Carex.
- la correction de l'inégalité territoriale sur les opérations de renouvellement urbain en zone C du Plan d'Exposition au Bruit

L'équilibre économique du marché immobilier est perturbé dans les zones exposées au bruit par la dévalorisation du foncier, ce qui décourage aussi bien l'entretien du bâti existant que le renouvellement urbain. De plus le territoire aéroportuaire de Roissy subit des contraintes de construction très fortes issues de la loi de 1985 sur le PEB.

Actuellement pour répondre au phénomène de dégradation urbaine des opérations de renouvellement urbain sont autorisées en zone C des PEB pour les communes incluses dans les contrats de développement territoriaux (CDT). Toutefois, il existe des communes hors CDT qui connaissent les mêmes contraintes d'urbanisme liées au PEB et qui n'ont pas de marge de manœuvre.

Il conviendra de rechercher une évolution législative qui prendrait en compte la possibilité de construire sur des périmètres pré-identifiés en zone C du PEB hors CDT.

Le développement d'une véritable politique de santé publique autour du territoire aéroportuaire.

L'activité des deux plate-formes aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Le Bourget va à terme multiplier par deux le nombre de passagers. La création de projets aussi importants que le Triangle de Gonesse et le projet ITC nécessitent de développer une offre de santé qui réponde aux besoins des usagers du transport aérien et des employés travaillant sur site, à savoir notamment :

- renforcer et conforter le rôle majeur de l'hôpital de Gonesse en le dotant de moyens humains et financiers supplémentaires ;
- accompagner les collectivités et les professionnels de santé à développer une offre de soins de proximité compatible et dimensionnée avec ce développement.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Les grandes orientations du Budget 2019 actées lors du débat d'orientation

Le 8 avril 2019 permettent de présenter les éléments chiffrés en dépenses et recettes qui équilibreront les masses budgétaires de fonctionnement à 9 664 335,00 € avec une augmentation sur le budget 2019, portée à 245 906,48 € soit une progression de 2,61 %.

Les prélèvements au chapitre 014, en dépenses de fonctionnement continuent d'impacter défavorablement l'épargne de la commune.

- La contribution du Fonds de Solidarité (FSRIF) de 145 700 € pour cette année 2019,
- Le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU, pénalité pour le manque de logements sociaux portée par l'Etat à 165 798 € pour l'année 2019 (7,09 % de logements sociaux sur la commune soit moins de 25 %)
- La disparition de la dotation globale de fonctionnement au chapitre 74 -Dotations et participations avec une dotation globale de fonctionnement nulle pour l'exercice 2019.

Les Dépenses de Fonctionnement : 9 664 335,00 € seront contenues malgré des contraintes imposées aux collectivités, contribution à la réduction des déficits publics avec la baisse des dépenses et recettes.

CH 011 – Les charges à caractère général : 2 497 025,00 € (+92 799,84 € soit + 3,86 % demande toujours une maîtrise des dépenses, vigilance et implication des services et des usagers à la bonne utilisation des locaux publics et associatifs.

Le poste des prestations de services - article 6042 – couvre le marché de restauration scolaire avec le SIRESCO pour un montant annuel 2019 de 428 000 € augmenté du coût de la participation de l'établissement de l'IME Madeleine BRES pour la prestation repas des bénéficiaires de la structure. Ces repas font l'objet de titres de recouvrement par la commune pour les prestations assurées auprès de l'institut.

Nous retrouvons les crédits qui permettront de couvrir les voyages des séniors

(60 000 €), les séjours enfance et jeunesse et sorties récréatives tout au long de l'année (70 000 €), les droits d'entrée aux sorties récréatives

scolaires et séjours pédagogiques, la programmation culturelle de l'année (65 000 €).

Le poste énergie pour 272 000 € - article 60612 - couvre les bâtiments publics, sportifs, culturels, scolaires et enfance, administratifs, les structures sportives, les occupations associatives.

Le poste de maintenance - article 6156 - avec un montant de 193 900 € stable assure :

- l'ensemble des contrats de maintenances négociés sur les bâtiments et équipements publics,
- les alarmes sécurité, les alarmes d'incendie, les chaufferies, les bureaux de contrôle pour le gaz et l'électricité, les appareillages de restauration, les appareillages techniques et sportifs, la maintenance des jeux d'enfants.
- la contribution informatique (139 000 €) pour les matériels et la maintenance avec les frais de personnel pour l'administration du réseau, assurée par les services informatiques de l'intercommunalité Roissy Pays de France, les nouveaux matériels informatiques et maintenance des logiciels métiers impactés par les réformes profondes demandées par l'Etat, les postes de travail, les copieurs et les classes mobiles et nouveaux TNI, les interventions à programmer avec l'arrivée de la fibre dans les établissements publics.

Le poste des assurances - article 6161 - dommages aux biens, flotte automobile, protection juridique des agents et des élus, assurance protection des personnels titulaires, couverture responsabilité civile pour les activités municipales de la commune pour un montant prévisionnel total de 345 000 € dont 285 000 € pour l'assurance des personnels titulaires.

CH 012 - Les frais de personnel et contributions aux charges sociales : 5 268 649 € (+1,61 %)

avec une gestion maîtrisée qui se poursuit, assurent la gestion des services municipaux, les différentes mesures et réformes des catégories, le maintien des services, les avancements d'échelons.

Ces frais de personnel comprennent :

- la totalité du contingent police de l'intercommunalité - article 6216 - pour un budget prévisionnel de 158 000 € avec trois agents au lieu de quatre agents de la PMI depuis le 1er janvier 2017,
- et la rémunération du personnel du centre de gestion de VERSAILLES article 6218 mis à disposition sur la mission des archives municipales qui se poursuit et archives de l'ancien Ehpad qui sera à la charge de la commune.
- les chapitres 63-64 - reprennent les salaires des agents titulaires, non titulaires et le personnel contractuel de la collectivité (certains professeurs artistiques et agents saisonniers pour les petites et grandes vacances scolaires qui assurent les centres de loisirs et l'accompagnement aux séjours ski et de l'été).

Le tableau des effectifs de l'année 2019 reprend les postes autorisés par le Conseil Municipal. Le tableau ainsi présenté subira des modifications au cours de l'année 2019 pour tenir compte des avancements de grade et validations d'examens et concours acceptés par l'autorité territoriale et le Conseil municipal soit 123 agents postes titulaires ouverts et pourvus couvrant l'ensemble des services municipaux dont 21 postes à temps non complet pour la filière artistique, danse et musique.

CH 014 - Atténuations de produits

- inscription du FSRIF (Fonds de Solidarité aux communes de la Région Ile de France), le prélèvement pour contribution d'effort au

logement social auquel est assujettie la commune de Marly la Ville pour un montant de 165798.00 € pour l'année 2019.

CH 65/014 - Les charges diverses et gestion courante : 606 321 € (- 1,08 %)

Les contributions :

- article 65548 - contributions aux organismes de regroupement, pour un montant total de 82 793.00 €, soit 62 963 € affecté au SIFOMA (Syndicat Intercommunal à vocations multiples Fosses Marly la Ville) pour la participation communale à la création du centre de santé intercommunal FOSSES MARLY et 18 941 € pour le PIR (Syndicat pour le Parking d'Intérêt Régional).
- article 657362, la subvention de fonctionnement versée au Centre communal d'action sociale à 82 000 € pour assurer son action d'aide sociale envers les plus démunis, les activités récréatives, colis de fin d'année, les allocations chauffage les bénéficiaires de plus de soixante ans,
- article 6574, les subventions communales 2019 sont reconduites sur la base 2018 au bénéfice de 77 associations, sommes augmentées des réajustements de 2018 sans majoration sauf demandes particulières motivées présentées en commission pour un montant de crédits de 153 000 €.

CH 66 - Charges financières : 100 371.00 € pour les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus, avec la baisse du remboursement des intérêts suivent la gestion raisonnable de la dette avec une diminution des charges d'intérêts.

CH 67 - Charges exceptionnelles : 93 000 €

Dont 82 000.00 € provisionnement qui engage la participation de la commune au paiement des dettes de l'ancien l'EHPAD Maison de retraite sur le budget de fonctionnement évoqué lors du débat d'orientation 2019 (charges sociales restant dues, factures impayées qui arrivent encore sur l'année 2019).

CH 68 - article 6811 - Dotation aux amortissements : confirme une stabilité pour 2019 des amortissements sur les équipements mobiliers soit 111 471.00 €.

CH 023 - le virement à la section d'investissement : pour un montant affecté de 676 000 €, capte dans la continuité des derniers exercices, la volonté de poursuite de l'effort d'investissement, pour l'aménagement de notre ville, le maintien de son développement avec le suivi des équipements municipaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 (+ 2.61 %) subissent les contraintes de conjoncture

Les Recettes de Fonctionnement : 9 664 335 € (+ 2,61 %)

Subissent néanmoins la baisse des richesses fiscales engagée par l'Etat avec la mise en place du pacte de solidarité des collectivités et engagent toujours vers l'impôt sur les ménages avec notamment la disparition totale de la dotation globale de fonctionnement.

CHAP 013 - Atténuations de charge : 181 556 €

Enregistrent essentiellement les remboursements des frais sur rémunérations des personnels par l'assureur SOFAXIS et la caisse primaire d'assurance maladie, remboursements attenants aux congés de maladie ordinaire, congés de maternité, longue maladie.

CHAP 70 - Produits de service : 521 750.18 € reçoit les recettes des services qui devront se voir augmentées d'environ 2.00 % pour l'année 2019.

CHAP 73 - Impôts et Taxes : 7 767 818 €

avec l'affectation au chapitre 73 des produits communautaires pour 4 345 969 € (article 73211).

Les taxes additionnelles des droits de mutations marquent une constance des ventes du foncier bâti porté à 298 000 €- (article 7381).

Les contributions directes (article 73111) verront une légère majoration du produit 2019 :

De 2 914 544 € le produit attendu de l'exercice 2018 à 2 928 940 € soit 14 000 € de recettes d'impôts en supplément.

La variation des bases notifiées pour 2019 pour un produit supplémentaire de 14 000 € ne permettra pas de faire face à la ponction renouvelée du prélèvement effectué au bénéfice du fonds pour la Région Ile de France et du prélèvement pour déficit de logements sociaux.

Le versement en 2019 de la garantie individuelle de ressources (FNGIR article 73221) provoqué par la réforme de la taxe professionnelle d'un montant de 63 760 € permettra encore cette année de maintenir l'équilibre du chapitre.

CHAP 74 - Dotation – Participation : 299 192 €

Accuse toujours une diminution, confirmée depuis les années 2011 par la disparition du fonds départemental de taxe professionnelle.

La mise en place de la dotation budgétaire à la charge de l'Etat avec la loi de finances de 2013 visait à compenser pour les collectivités les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. La DCRTP (article 748313) d'un montant de 33 535 € en 2017 disparaît totalement.

CHAP 75 – autres produits de gestion courante, stable,

Avec un montant de 78 482 € se trouve essentiellement alimenté par le produit des loyers et redevances des concessionnaires EDF, GDF pour l'occupation des réseaux.

CHAP 76 - Produits financiers avec le versement des intérêts parts sociales de la Caisse agricole soit 159 €.

CHAP 77 – Produits exceptionnels

- avec le remboursement des sinistres pour 20 500.00 € (article 7788)
- l'inscription d'un crédit de recettes (article 7718) de 47 300 €, provision annuelle 2019 pour recevoir les impayés restant dus à l'EHPAD non recouverts par l'établissement public à la date du 30 /09/2017, dévolues désormais à la commune de MARLY LA VILLE dès lors que les débiteurs auront été relancés.

Ces recettes contribuent au BP 2019 proposé dans ses composantes totales à 8 919 194.18 € pour les recettes réelles.

Le Compte administratif de l'exercice 2018 voté le 8 avril 2019 nous permettra d'inscrire dès ce budget primitif en section de fonctionnement, l'excédent reporté de l'exercice 2018 du budget de la commune pour un montant de 745 140.82 € article recettes @002.

Avec l'augmentation des bases, l'équilibre du Budget 2019 sera proposé avec les taux d'impositions, sans majoration pour l'exercice 2019,

Budget Investissement 2019

Dépenses d'investissement : 5 450 064,42 €

Pour l'investissement 2019, les prévisions présentées dans la synthèse des orientations sont confortées avec rappel en dépenses et recettes d'investissement arrêtées pour un total budget en section d'investissement à 5 450 064,42 € dont l'inscription en recettes d'investissement du

report du solde d'exécution positif de l'exercice 2018 inscrit au compte @001 de 2 419 957,42 €

Sont engagées les réalisations à valider par l'assemblée municipale, les provisions pour les nouveaux équipements et réhabilitations diverses des différents bâtiments scolaires, culturels, sportifs, associatifs, les études à poursuivre pour la réalisation des travaux de toiture du COSEC, la réhabilitation de la toiture de l'école du bourg primaire (deuxième phase), du groupe scolaire de la Garenne, toiture et menuiserie, les services techniques, l'étude sur la restauration des « Jumeaux » les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée du village, l'achat d'équipement et véhicules des services et police, améliorations voiries, réseaux, trottoirs, reports de frais d'étude de l'opération programmée OAP4, pour la création de la voie de désenclavement du programme de logements dit « Fermes sud », la mise en sécurité sur l'éclairage public en engagements de programme en LED, reports et améliorations vidéo protection, provisions pour les programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergie, provisions de dépenses dues aux opérations d'urbanisation et les investissements nécessaires (écoles, voiries, sports, petite enfance), pour un total de crédits nouveaux de 4 875 901,05 € pour les dépenses d'équipement, et le remboursement du capital des emprunts pour 483 000 €. (Détail pages 20 à 58).

Recettes d'investissement : 5 450 064,42 €

Pour les recettes d'investissement, il s'agit des crédits pour le solde des subventions attendues du Conseil départemental et de la Région pour un montant de 20 000.00 €, du versement du FCTVA, fond de compensation pour la TVA de 232 220 € auquel vient renforcer en ressources propres la dotation aux amortissements du chapitre 040 compte 28 pour 111 471 € et la taxe d'aménagement d'urbanisation diffuse mais aussi de lourds programmes de logements (OAP2) pour un montant de 1 284 816.00 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Vote : le Budget Primitif 2019 de la Commune par nature :

- pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre,
- pour la section d'investissement avec opérations détaillées suivies par la présentation fonctionnelle.

Le présent budget primitif 2019 est voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice 2018 du Budget de la commune après le vote du compte administratif 2018 en date du 8 avril 2019

Le Budget primitif est arrêté en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement :

Dépenses: 9 664 335.00 €
Recettes: 9 664 335.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 5 450 064.42 €
Recettes : 5 450 064,42 €

Total du budget 2016

Dépenses : 15 114 399,42 €
Recettes : 15 114 399,42 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

Après que Monsieur le Maire ait rappelé les propositions de la note d'orientation actées lors de la séance du 8 avril 2019,

Vu le Budget 2019,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2019,

Vu le Budget Primitif 2019 de la Commune voté ce jour, arrêté en dépenses et recettes à :

Fonctionnement : 9 664 335,00 €

Investissement : 5 450 064,42 €

Soit un total du budget de : 15 114 399,42 €

Après intervention, et proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Vote : les taux d'imposition 2019 avec diminution des taux d'imposition 2018.

Taxe d'habitation : 12,94 %

Taxe foncière bâtie : 9,74 %

Taxe foncière non bâtie : 48,83 %

Le produit fiscal attendu après vote des taux sera de 2 928 939,00 € pour l'exercice 2019.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vote le tableau des effectifs proposé au budget 2019, lequel reprend la situation des agents au 1^{er} janvier 2019. Le tableau fera l'objet de modifications, au fur et à mesure des propositions d'évolution de carrière soumises à l'Autorité Territoriale.

VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

La note d'orientation actée lors du débat d'orientation en date du 8 avril 2019 projette la reconduction des participations et des subventions sur la base de 2018 augmentées des réajustements sans majoration.

Les nouvelles demandes feront l'objet d'une étude des dossiers auprès de la commission vie associative et seront proposées à l'assemblée lors d'un conseil municipal.

Le conseil municipal, 27 voix pour, 0 voix contre

1 élu n'ayant pas pris part au vote (Pierre-Yves HURTEL)

VOTE l'ensemble des subventions et participations annexées au document budgétaire pour un montant de 315 748 €.

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX 2019

Lors du débat d'orientation en date du 8 avril 2019, Monsieur le Maire a proposé de réviser à compter du 01/05/2019 l'ensemble des tarifs afférents aux services municipaux de 2 %, notamment, la restauration scolaire, le portage des repas, les tarifs bibliothèque, droits de place, chauffage logements instituteurs et Professeurs des Ecoles, les accueils périscolaires et centre de loisirs, les clubs, la passerelle Enfance Petite Enfance, le Centre de Loisirs Pré-ados (11-13 ans), sorties Pré-ados, adhésion annuelle des Pré-ados (11-13 ans), concessions de cimetières

et columbarium, location salle des fêtes, danse et musique, études surveillées...

Le conseil municipal, à l'unanimité

Vote les tarifs selon le tableau qui sera annexé à la délibération.

PERSONNEL

LOGEMENTS DE FONCTIONS - MODALITES D'ATTRIBUTION

EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT

Depuis 2012, les modalités d'attribution ont été réformées. On distingue maintenant la « **concession de logement pour nécessité absolue de service** » et la « **convention d'occupation précaire avec astreintes** ».

-La concession de logement pour nécessité absolue de service :

Le logement est concédé lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate. Aucune redevance liée au logement concédé et ses annexes, le cas échéant, ne sera réclamée à l'occupant.

-La convention d'occupation précaire avec astreintes :

Elle est concédée lorsque l'accomplissement d'un service d'astreinte est lié à la fonction de l'agent mais que celle-ci ne confère pas cependant un droit à la « nécessité absolue de service ». Cette attribution doit présenter un intérêt certain pour la bonne marche du service.

L'occupant doit s'acquitter d'une redevance égale à 50% de la valeur locative réelle du logement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Fixe la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué et sa forme juridique comme suit :

-La concession de logement pour nécessité absolue de service :

Grades pouvant être concernés :

Gardien de Police Municipale,

Brigadier-Chef Principal de Police municipale,

Adjoint Technique, Agent de Maîtrise, Technicien

Obligations liées à l'emploi :

Gardiennage et surveillance des sites, fermeture et mise sous alarmes des équipements municipaux en cas de nécessité, sortie des containers, interventions et rondes de nuit.

-La convention d'occupation précaire avec astreintes :

Emplois des agents des services techniques ou administratifs

Perte de la notion « d'utilité de service ».

Le logement doit être accordé à un agent compte tenu d'accomplir un service d'astreinte.

Doit présenter un intérêt pour la bonne marche du service.

Obligation pour l'agent d'intervenir à tout moment, y compris en dehors des heures habituelles de travail, pour assurer la bonne marche du service dans l'exercice de ses fonctions.

Autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions individuelles, et à signer les actes de nomination à venir.

Les différents points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.



NAISSANCES

BELLOTTO Noémie.....	22/05/2019
RAMAIN CISSOKO Milla.....	24/05/2019
KOZAN Devrim.....	16/06/2019
LEMAIRE Théa.....	04/07/2019
ZYLA Maya.....	11/07/2019
MERCAS Natalia.....	20/07/2019
JEANNITON Mathéo.....	02/09/2019

ALLIANCES

PROENÇA FERNANDES Ivan et ALEXANDRE Aline	
LE HENRY Grégory et DOS REIS Micheline.....	22/06/2019
PERRET Jérémy et TOMADARIN Janani.....	22/06/2019
AMAR Jérémy et SERANE Audrey.....	29/06/2019
LARÇON Cédric et NOTARIANI Laure.....	29/06/2019
LEPEIGNEUX Jonathan et FOUQUET Cristel.....	06/07/2019
RAPINAT Sébastien et TONNEAU Aurélie.....	06/07/2019
OTHILY Olivier et PLOCOSTE Amandine.....	13/07/2019
BIERNACKI Yohann et HOTTIER Cécile.....	20/07/2019
JAMES Ludovic et DUFRESNE Morgane.....	17/08/2019
RUAS Joël et FULCHER Raymonde.....	14/09/2019
LECLERC Julien et ROCHEMONT Aurélie.....	21/09/2019

PARTANCES

AUTRET Claude.....	86 ans.....	24/03/2019
LE GALL Adrien.....	89 ans.....	05/06/2019
GRAVELINES Jean.....	74 ans.....	19/06/2019
BRUILLON Ginette Veuve BURGUND.....	86 ans.....	27/06/2019
LÉGER Françoise épouse DESABRES.....	57 ans.....	08/07/2019
PAYEN Christine épouse MARCHOU.....	49 ans.....	10/07/2019
CONSTANTY Marcel.....	61 ans.....	29/07/2019
CIELE Janina Veuve JAKUBOWSKI.....	93 ans.....	02/08/2019
UYTTERSROT Pierre.....	85 ans.....	17/08/2019
RANNOU Micheline.....	89 ans.....	22/08/2019
BALANES Yvonne née SIBERT.....	100 ans.....	01/09/2019
LEPLAT Monique Veuve PUTZ.....	87 ans.....	16/09/2019
CUELLAR José.....	97 ans.....	19/09/2019
DRAGHI Odile épouse CHAIX.....	53 ans.....	27/09/2019

Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - marlylaville95@roissy-online.com - www.marly-la-ville.fr
 Responsables de la publication : André SPECQ, Maire et Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Information
 Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie J.B. IMPRESSIONS - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76

PARKING 1000 PLACES



AVEC LA CARTE,
MULTIPLIEZ LES AVANTAGES.

E.Leclerc

FOSSÉS - LA CHAPELLE EN SERVAL



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h00
Vendredi de 8h30 à 20h30

NOUVEAU

**OUVERT TOUS LES DIMANCHES
DE 9h00 à 12h30**

la billetterie >
E.Leclerc

VOYAGES
E.Leclerc



parapharmacie
E.Leclerc

STATION
SERVICE

E.Leclerc
L'utilitaire au meilleur prix



facebook



Votre espace pour échanger, partager,
découvrir les informations et promotions en cours de votre centre commercial E.Leclerc
de Fossés / La Chapelle en Serval

Tél. 01 34 31 96 00
www.e-leclerc.com/fosses

AGENDA

NOVEMBRE

JEUDI 7 – 10H ET 14H

→ Conte théâtral « Allumette » / Espace culturel Lucien Jean

DIMANCHE 10 – 10H/17H30

→ Bourse aux jouets / Salle des sports, rue Marcel Petit

LUNDI 11

→ Remise de médailles du travail et cérémonie commémorative / Mairie et monument aux morts

MERCREDI 13 – 10H

→ Spectacle « les contes de la rue Broca » / Bibliothèque municipale

SAMEDI 23 – 14H/17H30

→ Droits de l'enfant – Grand escape game / à la salle des sports

SAMEDI 23 – 20H30

→ Théâtre « Petite fille dans le noir », par GAÏA / Espace culturel Lucien Jean

MARDI 26 – 18H30

→ Kioskamusic avec l'École Municipale de Musique / Grande salle, Henri Marlé

DÉCEMBRE

MARDI 3 – 10H ET 14H30

→ Théâtre « Souliers de sable » / Espace culturel Lucien Jean

VENDREDI 6 ET SAMEDI 7

→ Téléthon

MERCREDI 11 – 14H30 ET JEUDI 12 – 10H ET 14H

→ Théâtre d'objets avec musique live « Ombres électriques » / Espace culturel Lucien Jean

SAMEDI 14 – 10H/19H

→ Marché de Noël / Parking et salle des sports – rue Marcel petit

SAMEDI 14

→ Atelier naturopathie « Boostez vos défenses » / Bibliothèque municipale

MERCREDI 18 – 18H30

→ Kioskamusic avec l'École Municipale de Musique / Grande salle Henri Marlé

JEUDI 19 – 9H30 ET 10H30

→ Cirque « Twinkle » / Espace culturel Lucien Jean

VENDREDI 20 – 20H30

→ Concert des adultes de l'École Municipale de Musique / Espace culturel Lucien Jean

SAMEDI 21

→ Atelier naturopathie – « Relancez votre forme, affinez votre silhouette » / Bibliothèque municipale

JANVIER

SAMEDI 11 – 20H30

→ Humour avec Antonia de Rendinger / Espace culturel Lucien Jean

VENDREDI 17 – 20H30

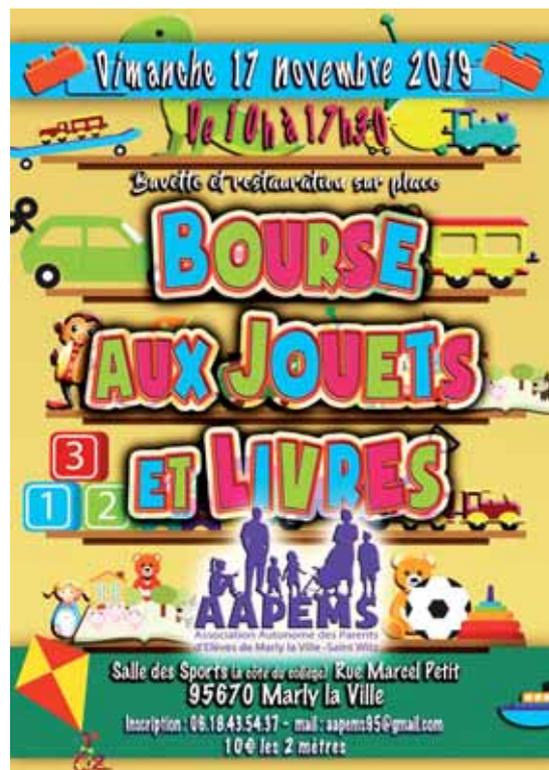
→ Carte blanche à Violaine AUCANTE « Autour du trio pathétique de M. Glinka » / Espace culturel Lucien Jean

MARDI 21 – 10H ET 14H30

→ Conte musical « Les Contes de ma Mère l'Oye » / Espace culturel Lucien Jean

VENDREDI 24 – À PARTIR DE 18H

→ La nuit des conservatoires / Espace culturel Lucien Jean



FÉVRIER

JEUDI 6 – 18H30

→ Kioskamusic avec l'École Municipale de Musique / Grande salle Henri Marlé

MERCREDI 19 – 15H/19H

→ Don du sang / Salle des fêtes

VENDREDI 28 – 21H

→ Humour avec Manon LEPOMME / Espace culturel Lucien Jean

Dates à retenir :

DIMANCHE 15 ET 22 MARS – 8H/20H : Élections municipales

DIMANCHE 29 MARS : La dictée et son certif'



Le Club de l'Image et du Son propose un concours photographique ouvert à tous, basé sur notre environnement municipal, dont le thème est :

« LA VILLE À L'HONNEUR »

Comment voyez notre ville ? Un endroit hors du commun ! Avec un regard différent ?

Pour participer, il vous suffit de transmettre 3 photographies (Poids maximum 6 Mo), avant le 31 janvier, à l'adresse suivante :

villealhonneur@cis.asso.fr

Pour plus de renseignements, pour le règlement complet ou le bordereau de participation :

www.cis.asso.fr